



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Liberté  
Égalité  
Fraternité



# RÉSEAU FRANCOPHONE DES ANIMATEURS TERRITORIAUX « EAUX PLUVIALES »

## Bilan de la 2<sup>ème</sup> rencontre - Le 17 novembre 2021

Rencontre organisée par l'ADOPTA et le GRAIE en partenariat avec les 6 Agences de l'eau, en amont du Forum National de la gestion durable des eaux pluviales.

Bérangère Abba, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition Ecologique, chargée de la biodiversité, a présenté le mardi 16 novembre 2021, à Lille, le premier **Plan d'actions national 2022-2024** pour une gestion durable des eaux pluviales. Cette annonce a été faite à l'occasion de la concertation relative au projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Artois Picardie de 2022-2027.

L'axe 2 du plan national d'actions du ministère, intitulé « Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent », présente l'action 9 : *mettre en place un réseau national d'animateurs « eaux pluviales » et un centre de ressource sur la gestion intégrée des eaux pluviales*. **Le réseau national existe, il se doit maintenant d'être vivant !**

Ce réseau francophone, qui compte à ce jour 146 animateurs territoriaux « eaux pluviales », a été créé en 2019 et s'est développé depuis, via une liste de diffusion où retours d'expériences, références et évènements sont partagés au quotidien par ses membres, qu'ils travaillent en collectivités, établissements publics ou associations.

Il s'est réuni pour la première fois le 1er juillet 2019 à Lyon (69) dans le cadre du Congrès NOVATECH dans le but de faciliter la prise de contact entre les membres et d'échanger sur les attentes et besoins de chacun.

En 2021, l'ADOPTA et le GRAIE ont proposé, le 17 novembre 2021, une 2<sup>ème</sup> rencontre des animateurs territoriaux « eaux pluviales » en appui au Forum National de la gestion durable des eaux pluviales, organisé par Idéal'CO.

**Cette rencontre a rassemblé 56 personnes** dont **9** représentants des établissements publics (Etat, Agences de l'eau, Office National de la Biodiversité), **21** représentants Méta-réseaux (incluant les structures associatives, les agences régionales, les départements...), et **26** agents chargés de l'animation eaux pluviales au sein de collectivités locales.



## Cette 2<sup>ème</sup> rencontre a permis aux participants de :

I] - visiter le nouveau showroom de l'ADOPTA et la Cité Bruno à Dourges (62) gérant les eaux pluviales à la parcelle,

II] - partager des informations et actualités sur l'évolution de la gestion intégrée des eaux pluviales,

III] - travailler collectivement sur :

- le métier de l'animateur et les interactions entre les acteurs,
- les messages prioritaires à porter et adaptés aux interlocuteurs et actions du réseau (animateurs / têtes de réseau).

## 1<sup>ère</sup> partie : Visite du showroom de l'ADOPTA puis de la Cité Bruno à Dourges gérant les eaux pluviales à la parcelle

Le nouveau showroom de l'ADOPTA a été présenté à l'ensemble des participants. 3 groupes ont été constitués afin que chacun puisse découvrir les différentes techniques de gestion intégrée des eaux pluviales et poser des questions. Le showroom met en exergue les 3 catégories d'ouvrages de gestion durable et intégrée des eaux pluviales : **les solutions fondées sur la nature** (jardins de pluie, noues, toitures végétalisées, échelles d'eau...), **les revêtements de sol perméables** (enrobés poreux, pavés poreux, bétons drainants, dalles gazon...) et **les ouvrages enterrés** (chaussées à structure réservoir, tranchées d'infiltration, puits d'infiltration, bassins enterrés...).

La deuxième partie de la visite s'est déroulée à Dourges (62) où les participants ont pu découvrir la Cité Bruno, cité minière classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO qui a fait l'objet d'un important programme de réhabilitation. La voirie a été entièrement réaménagée en tenant compte de la gestion des eaux pluviales et des contraintes urbaines comme, par exemple, les besoins en stationnement.

Cette modification de conception a permis une réduction de la surface imperméable, une utilisation de la voirie à sens unique, la création d'espaces verts mais aussi de stationnements et des entrées (allées) d'habitations perméables. Cette multifonctionnalité améliore considérablement le cadre de vie des habitants, apporte de la biodiversité en ville et permet de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

La chaussée pentée unilatéralement permet aux eaux de pluie de se diriger et d'alimenter, de façon diffuse, les noues, qui elles-mêmes disposent d'un système de surverse en cas de précipitations intenses.



## 2<sup>ème</sup> partie : Partager les informations et actualités sur l'évolution de la gestion intégrée des eaux pluviales – séminaire d'échanges

Après les visites matinales, la journée s'est poursuivie à la Maison des Projets de Lens (62), où se sont déroulés le déjeuner et le séminaire d'échanges de l'après-midi. Cet événement, organisé en présentiel et en visioconférence, a permis de relater les évolutions de la stratégie de gestion des eaux pluviales depuis la dernière rencontre du réseau en 2019. Se sont succédées 4 interventions majeures portées par les partenaires et administrateurs, à savoir respectivement les 6 Agences de l'eau, le GRAIE et l'ADOPTA, le Cerema puis Amorce.



### 1) Intervention des Agences de l'eau pour la stratégie de gestion des eaux pluviales

Les 6 agences de l'eau (Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne, Artois-Picardie, Adour Garonne, Seine-Normandie et Rhin-Meuse) étaient présentes lors de cette rencontre et sont intervenues lors du séminaire d'échanges dans le cadre de leurs programmes respectifs. Cette présence confirme l'importance du réseau des animateurs qui est un atout clé du développement de la gestion des eaux pluviales à travers le territoire national.

Chaque agence a présenté ses partenariats, ses travaux réalisés pour favoriser le recours à une gestion durable et intégrée des eaux pluviales, ainsi qu'un bilan des subventions accordées entre 2019 et 2021 ([cf. Présentations Séminaire Agence LIEN WEB](#)).

Voici quelques éléments spécifiques à chaque agence :



Un observatoire cartographique des opérations de gestion à la source des eaux pluviales a été réalisé avec l'ADOPTA à l'échelle du territoire de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour recenser les retours d'expériences exemplaires. ([Cliquer sur le logo pour accéder à la ressource](#))



En 2020, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a publié sa doctrine pluviale régionale et, en mars 2021 avec l'ADOPTA, une foire aux questions intitulée "Gestion à la source des eaux pluviales & contribution à la lutte contre le changement climatique". ([Cliquer sur le logo pour accéder à la ressource](#))



Une étude comportementale a été réalisée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse avec une agence de conseils en sciences comportementales appliquées. Les aides financières seront adaptées en conséquence pour encourager et induire de nouvelles actions. L'objectif est de déconnecter les eaux de pluie des systèmes d'assainissement de 400ha sur le territoire. Un appel à projet "Un coin de verdure pour la pluie" a également été lancé en 2019 et prolongé via le second appel "Rebond eau biodiversité climat 2020-2021" pour désimpermeabiliser et végétaliser les cours d'écoles. ([Cliquer sur le logo pour accéder à la ressource](#))



En octobre 2020 l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le PERIFEM (représentant les enseignes de grande distribution, du commerce spécialisé et des centres commerciaux) ont publié un guide "Eaux et biodiversité dans les espaces commerciaux" pour accompagner les adhérents du PERIFEM dans leurs projets d'extension, de rénovation voire de construction neuve en prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité et à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Un autre guide, co-financé par l'Agence de l'eau Seine Normandie, a été publié par l'OPUR en 2020. Il s'intitule "Infiltrer les eaux pluviales, c'est aussi maîtriser les flux polluants" et apporte des recommandations pour une meilleure gestion des eaux pluviales via l'infiltration. ([Cliquer sur les logos pour accéder aux ressources](#))



Un guide “eau et urbanisme” a été publié en 2019 par l’Agence de l’Eau Adour-Garonne pour présenter, en prenant appui sur une vingtaine de retours d’expériences, comment la gestion de l’eau peut s’intégrer dans les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d’Urbanisme avec un chapitre dédié aux eaux pluviales.

Un appel à projet “Désimperméabilisons les sols urbains” doit également être lancé début 2022 en partenariat avec l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Occitanie. ([Cliquer sur le logo pour accéder à la ressource](#))

Plusieurs études du potentiel de déconnexion des eaux pluviales à l’échelle parcellaire sont en cours. Des animations pour encourager les particuliers à se déconnecter sont envisagés. L’agence de l’eau peut aider les particuliers et l’animation de ces actions sur les secteurs unitaires. Le nouveau SDAGE LB (mars 2022) devrait encourager de telles actions. ([Cliquer sur le logo pour accéder à la ressource](#))

Plusieurs points ressortent de ces interventions :

- La nécessité de faire connaître les techniques de gestion durable et intégrée des eaux pluviales au-delà des spécialistes de l’assainissement, en allant vers les services espaces verts, voirie, urbanisme... Mais également les entreprises de la construction, les assistances à maîtrise d’ouvrage et les bureaux d’études. Tout cela sera à amplifier dans le cadre du plan d’action national eaux pluviales publié récemment.
- Malgré les incitations et les encouragements des représentants des agences de l’eau à engager des travaux et études en intégrant la gestion des eaux pluviales dès l’amont des projets, la consommation des budgets prévisionnels alloués à cet effet reste incomplète.
- Aujourd’hui, la majorité des aides des agences de l’eau s’orientent vers une gestion des eaux pluviales à travers les SFN (Solutions Fondées sur la Nature) dans une vision de ville durable, pour permettre ainsi de s’adapter au changement climatique et de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

## 2) Présentation du réseau francophone des animateurs

Après avoir laissé la parole aux 6 agences de l’eau, Elodie BRELOT (Directrice du GRAIE) et Jean-Jacques HERIN (Président de l’ADOPTA) ont présenté l’évolution du réseau des animateurs.

Pour rappel, le réseau francophone des animateurs “eaux pluviales” a été créé en 2019 et consolidé suite à la première rencontre des membres durant Novatech, en juin 2019. Une liste de diffusion a été créée, aujourd’hui gérée par le GRAIE afin de pouvoir échanger à tout moment.

Le réseau francophone des animateurs territoriaux se compose de personnes résidentes en France métropolitaine mais également dans les DOM-TOM (La Réunion, Mayotte) et au Canada. Lors de la 2ème rencontre des animateurs “eaux pluviales”, le réseau comptait **146 membres** inscrits à cette liste de diffusion représentant **101 organismes** (Carte 1).



Carte 2



Carte 1

Les participants à la 2ème rencontre du réseau francophone des animateurs “eaux pluviales” sont représentés sur la Carte n°2.

Depuis cet été, une augmentation de plus de 20% a été constatée. Suite à cette seconde rencontre, de nouveaux membres se sont inscrits et le réseau compte à ce jour **152 membres**.

Le réseau évolue et grandit mais, en 2019, un réel besoin de plateforme collaborative avait émergé, de la part des animateurs, afin d’articuler les multiples réseaux, de rassembler les diverses et nombreuses

ressources sur la thématique de la gestion des eaux pluviales via un seul et même outil. Qu’en est-il aujourd’hui ?

### 3) Projet du centre de ressources



Ce projet est aujourd’hui porté par le Cerema avec pour ambition de créer un centre de ressources “Eau et Ville” comme l’a expliqué Christine FERAY cheffe de groupe et référente par intérim du secteur d’activité Eau et gestion des milieux aquatiques, au Cerema.

*“Le projet de centre de ressources « Eau et Ville », piloté par le Cerema, bénéficie d’une impulsion nationale à plusieurs titres (Assises de l’Eau, Rapport CGEDD « Gestion des eaux pluviales : dix ans pour relever le défi » publié en Avril 2017). Il s’inscrit notamment dans le plan d’actions national pour une gestion intégrée des eaux pluviales, qui fait de la création du centre de ressources « Eau et Ville » l’une de ses actions phares, aux côtés d’autres actions axées sur le partage d’expériences et la mise en réseau des acteurs.*

*La définition du projet se nourrit et s’enrichit de l’écoute des acteurs majeurs, dont notamment le réseau des animateurs territoriaux « eaux pluviales », et des besoins exprimés.*

*Fort de ces éléments fondateurs, le projet se construit autour de 3 axes de travail :*

- Structurer et animer les réseaux d’acteurs,
- Mettre à disposition de tous des ressources documentaires, méthodologiques, des capitalisations d’expériences,

- *Être en capacité de mobiliser des expertises pour former et/ou accompagner les acteurs dans leurs réflexions et leurs projets.”*

Ces 3 axes seront valables pour l'ensemble des volets présentés dans le centre de ressources, dont celui sur la gestion intégrée des eaux pluviales.

*“Le projet est conduit en considérant avec la plus grande attention les ressources et initiatives existantes, les réalisations et les projets en cours aux niveaux national et régional afin de trouver les meilleures synergies possibles.*

*La première brique du centre de ressources est en construction autour de l'axe « animation de réseaux d'acteurs ». L'objectif est notamment de répondre aux besoins de partage d'expériences, de solutions, de messages communs, et de structuration des échanges au sein du réseau des animateurs « eaux pluviales », et au besoin, de disposer d'une plateforme structurée permettant une animation et une capitalisation plus robustes, ainsi qu'une utilisation aisée.*

*En collaboration avec le GRAIE et l'ADOPTA, qui œuvrent déjà avec dynamisme à l'animation du réseau, et en associant d'autres acteurs institutionnels et associatifs, la construction d'une première version de l'outil est en cours, pour une mise à disposition d'ici l'été 2022”*



#### 4) Expérimentation eaux pluviales & urbanisme



L'association AMORCE, représentée par Muriel FLORIAT (Responsable Eau), a lancé une expertise “eaux pluviales et urbanisme” dans le but d'identifier et de constater les besoins pour une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. Amorce avait déposé un amendement tendant à permettre l'expérimentation par quelques territoires d'une modification du Code de l'Urbanisme de sorte à pouvoir exiger lors du dépôt de demande des pièces justifiant de la bonne prise en compte des dispositions réglementaires locales en termes de gestion à la source des eaux pluviales. Cet amendement n'a pas été retenu, et la question se pose, à ce jour, de savoir si cette démarche est à réitérer car intéressante pour les territoires.

Les animateurs “eaux pluviales” ont tous affirmé :

*“Ne pas disposer de tous les outils nécessaires pour s'assurer que toutes les demandes d'urbanisme respectent ce qui a été défini dans leurs stratégies pluviales territoriales”.*

Il y a un réel besoin d'échanges, de travail d'équipe entre les animateurs de gestion des eaux pluviales et le service urbanisme, notamment lors de l'instruction des demandes de permis de construire.

Faut-il modifier les documents d'urbanisme pour une meilleure gestion des eaux pluviales ?

Jean-Jacques HERIN a envoyé une lettre en ce sens au Ministère de la Transition Ecologique, faisant le parallèle avec l'assainissement non collectif, dont les dispositions constructives sont devenues une pièce obligatoire constitutive du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme : la bonne gestion des eaux pluviales nécessite une intégration dans le projet, dans son plan masse, et donc doit être démontré lors du dépôt de demande

d'autorisation. A contrario des eaux usées, lors de la demande de raccordement au réseau public, la collectivité n'a plus de marge de manœuvre pour exiger le respect de sa politique.

Mais, quelle est la principale question aujourd'hui ?

Les animateurs "eaux pluviales" s'interrogent sur la question du contrôle : "Pourquoi lors d'une demande de permis de construire, la conformité en assainissement doit être remplie, à l'inverse de celle des eaux pluviales ?"

- ✓ Pour l'assainissement, un service spécifique a été mis en place pour contrôler la conformité lors d'une demande de permis de construire. C'est le service SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Pour la gestion des eaux pluviales, il n'y a pas de service spécifique. C'est la collectivité ayant la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) qui doit effectuer les contrôles. Cependant, elles n'ont souvent que peu de moyens pour exercer ce contrôle, et rien n'est inscrit dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) pour les exiger. De nombreuses collectivités, ayant la compétence GEPU, mettent alors en place des documents de type "fiche de renseignements", "notice pluviale", « règlement d'assainissement pluvial » afin d'intervenir au moment de la demande de permis de construire.

### 3<sup>ème</sup> partie : Travailler collectivement sur 2 Ateliers

Atelier n°1 : Quels sont les rôles et les missions d'un animateur « eaux pluviales » et en quoi gérer les eaux pluviales est-il un métier qui se doit transversal ?

L'objectif de cet atelier était de mettre en évidence tous les éléments nécessaires pour **créer une fiche de poste d'animateur « eaux pluviales »** :

- **Les principales missions**
- **Les qualités requises**
- **Les interactions entre les acteurs du territoire**

Les participants étaient libres dans la réflexion et construction de la fiche métier d'un animateur « eaux pluviales ». Ils ont été guidés par les 2 premiers éléments qui composent une fiche de poste et par le 3<sup>ème</sup> élément pour ce qui concerne la transversalité du poste.

- **Les missions principales d'un animateur « eaux pluviales » :**

Les participants ont insisté sur des « **verbes** » qui leurs semblaient évidents, importants tels que : **communiquer / coordonner / gérer - piloter / animer / impulser / accompagner - porter / veiller –suivre**, pour répondre aux missions d'un animateur « eaux pluviales ».

La **présence ou non d'une stratégie de gestion des eaux pluviales** dans les collectivités conditionne aussi la fiche de poste et surtout les missions de l'animateur. En fonction de la politique mise en œuvre sur le territoire concernant la gestion des eaux pluviales, les animateurs n'auront pas les mêmes priorités dans leurs missions. Là où aucune stratégie n'est mise en œuvre, les participants insistent sur le fait que l'animateur devra identifier / observer les enjeux sur le territoire, enquêter et proposer, impulser une stratégie. Tandis que les territoires où une stratégie de gestion des eaux pluviales existe, les participants insistent sur le fait que l'animateur devra guider, coordonner, évaluer pour assurer et améliorer cette gestion.

- Les qualités requises pour être un bon animateur « eaux pluviales » (compétences, savoir-être, connaissances...) :

Finalement, le **savoir-être** semble plus important que les compétences lors du recrutement d'un animateur « eaux pluviales ». Les qualités principales et prioritaires pour être un bon animateur seraient : **les qualités relationnelles, la curiosité, la capacité d'animation, la polyvalence.**

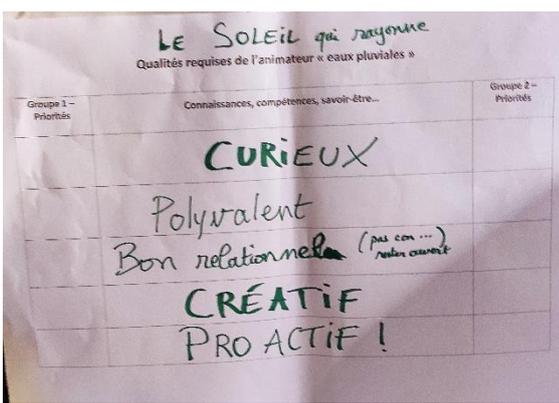
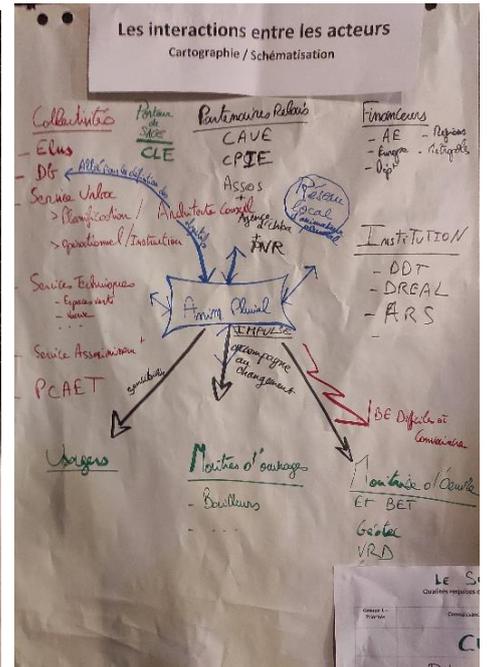
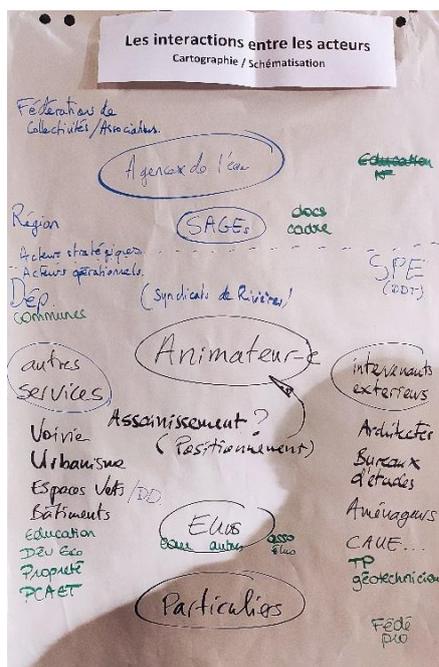
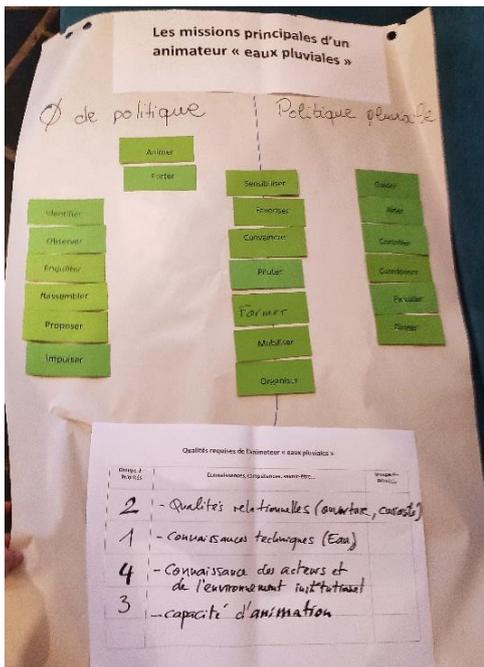
Ce métier demande en premier lieu, d'être ouvert d'esprit, à l'écoute des interlocuteurs et dans un second temps des compétences multidisciplinaires en termes d'aménagement du territoire, de l'eau, des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales etc...

→ Le **savoir-être** est un point clé de la fiche de poste d'animateur « eaux pluviales ».



- Les interactions entre les acteurs :

L'objectif était avant tout d'identifier les acteurs avec lesquels l'animateur travaille. La **transversalité** dans le métier d'animateur « eaux pluviales » est omniprésente de par les multiples interactions entre les acteurs du territoire. Les participants ont fait le choix de **hiérarchiser les acteurs à échelles différentes** et de **regrouper certains acteurs en fonction de la relation plus ou moins étroites avec l'animateur**. Par exemple, les intervenants extérieurs sont regroupés ensemble tandis que tous les autres acteurs en constante relation avec l'animateur « eaux pluviales » sont positionnés autour de l'animateur à échelles différentes : Etatique, régionale, départementale, territoriale, locale...



## Atelier n°2 : Les messages communs à porter et les actions prioritaires à développer en appui sur le réseau national

L'objectif de cet atelier était, dans un premier temps, de formuler des messages à faire passer auprès des différents acteurs de la gestion des eaux pluviales. Pour cela, il a été proposé aux animateurs de se mettre dans la peau de leurs différents interlocuteurs lors de projets d'aménagement ou de réhabilitation, et de réfléchir au meilleur moyen de les convaincre d'aller vers une gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

**DES OBJECTIFS A CONCILIER**

**LES OBJECTIFS MAJEURS DU PORTEUR DE PROJET**

Ses objectifs, en dehors du projet lui-même :

- Maîtrise des coûts
- Maîtrise du temps
- Expliquer l'intérêt de l'anticipation, des études amont, les possibles économies financières (10 à 20% des VRD), l'importance de la séquence ERC.
- Faciliter l'instruction administrative par les services de la Police de l'Eau, la DREAL, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE), le passage en CODERST et donc l'obtention du Permis de construire et les autorisations de type ICPE, CDAC...
- Importance d'un Dossier Loi sur l'Eau bien structuré et argumenté, justifié, références et preuves fournies.



3 acteurs ont été identifiés :

- Le Porteur de projet
- Le Concepteur / Maitrise d'œuvre
- La Collectivité / Gestionnaire

Une fois les messages trouvés, les animateurs ont réfléchi, dans un second temps, aux actions à développer pour leur permettre de transmettre ces messages. Ces actions doivent inclure les acteurs identifiés tout en s'appuyant sur des partenaires locaux, régionaux et nationaux (dont le réseau national).

Après 1h30 de débats, via 2 sous-groupes de 20 personnes, les résultats ont été reportés sur des posters attirés par acteurs, en hiérarchisant les messages à porter et les actions à développer grâce à leur degré de faisabilité, l'importance de les faire émerger mais aussi parfois l'urgence ressentie sur le terrain.

**PORTEUR DE PROJET**

- Si de pluralité est prise en compte dès le début du projet, cela permet d'avoir de meilleurs délais. *→ Mise en place de décisions / concertation*
- On peut diminuer les coûts du projet grâce à la GNEP. *Le fait d'avoir une fiche de comparaison des coûts des techniques / outil d'aide à la décision*
- Végetation = opportunité pour que le SEP + autres bénéfices. *→ Fiche descriptive d'un des centres de ressources aux 5 types*
- ZAN = sol = appui de base pour le compte. *→ Avec à l'attention*
- Viser une expertise / une œuvre pour organiser des conférences notamment sur les coûts et aspects des performances ABCDTA *→ géométrique*
- Mettre en place des 100 projets au travers de concertation / formation. *→ passer par des collectivités SEI la maîtrise d'œuvre → les d'échange en direct (bas d'échange / maintenance / formation) = + efficace que des fiches*
- *→ permis par le rôle de réseaux et proposition de programmes de formation*
- Intégrer les centres de ressources.
- \* Faire des tests de gestion dans les phases AVT / PEO pour avoir une aide de terrain à l'usage.
- Financements possibles. *→ Demande de son CC une équipe multisectorielle*
- Multifonctionnalité. *→ gérer des usages / les aménagements / gérer symbolique / masse d'effort / Finp*

**GLOBAL**

- Communication par une question pour ouvrir le dialogue.
- Former les acteurs de terrain : ateliers + SEP - formations spécifiques.
- Créer le réseau national.

**GESTIONNAIRE**

- la GNEP permet de diminuer les coûts d'entretien. *le est intégré au projet en amont → Avec une fiche aux coûts d'entretien*
- Faciliter le contrôle des ouvrages : permis par la GNEP.
- Nécessaire d'être en un SIG qui cartographie les ouvrages.
- Faire des tests de contrôle d'entretien / contrôle d'entretien.



**MAITRE D'OEUVRE**

- multifonctionnalité.
- Engager une équipe aux compétences multiples pour répondre aux besoins en GNEP.
- \* Besoin d'un interlocuteur à l'échelle nationale pour répondre aux questions des MRE (+ porteur de projet).
- Attention sur la pénurie : on peut toujours intervenir (+ RGA). *→ Les MRE ne doivent pas se précipiter sur la possibilité d'intervenir, ils doivent seulement donner le chiffre*
- Ne pas avoir toute la réflexion sur le K.
- Sensibiliser les maîtres d'œuvre (conférences pour les MRE).
- Fonc. net. R. maîtres d'œuvre.

Après dépouillement, analyse du brainstorming et retranscription des choix hiérarchisés, il en ressort :

- 3 **Messages prioritaires**, que nous nommerons M1, M2, M3
- 4 **Actions majeures**, nommées A1, A2, A3 et A4
- 3 **Idées générales**, réitérées au moins 3 fois, soit I1, I2, I3 et I4
- De nombreuses **idées diverses** et variées

**M1** : La GDIEP permet de diminuer les coûts d'un projet si elle y est intégrée en amont.

**M2** : Il existe de nombreuses subventions, notamment celles des Agences de l'eau, pour financer les projets en gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

**M3** : Il faut travailler en transversalité et combiner les thématiques et les approches (ex : paysage et eaux pluviales ; plan de gestion différenciée et gestion des eaux pluviales, qualité de l'air et eaux pluviales, etc.) dans le but de créer des espaces multifonctionnels aux multiples usages.

**A1** : Créer une fiche de comparaison des coûts des différentes techniques (outil d'aide à la décision).

**A2** : Mettre en place des ½ journées de sensibilisation-formation (générale ou plus technique) à destination des collectivités, des maîtres d'œuvre et des différents acteurs intégrés aux projets

**A3** : Proposer davantage de webinaires, de formations, de temps d'échanges portés par les têtes de réseau (ex : proposition de programmes de formation, fiche retour d'expérience, etc...)

**A4** : Former et sensibiliser les différents acteurs des projets (bureau d'études, maîtres d'œuvre, financeurs...)

**I1** : Il est important d'avoir une équipe pluridisciplinaire dans sa collectivité ou dans le montage de projets d'aménagement qui incluent la gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

**I2** : L'homogénéisation des données, des ressources, des chiffres, des discours, des référents, etc.

**I3** : Une réflexion intégrant la question de la gestion de l'eau, et notamment des eaux pluviales, permet de mieux valoriser l'aspect environnemental des projets.

#### Exemples d'idées :

- L'aspect juridique et réglementaire des obligations d'un projet (Charte, Qualification, CCTP)
- La question déterminante du coefficient de perméabilité « K », de ses tests et de ses freins
- Le besoin en formation des animateurs EP en dimensionnement et technique diverse



## 4<sup>ème</sup> partie : Perspectives suite à enquête / remarques / piste d'action du réseau NAEP

### A court terme (1er semestre 2022) :

- Les résultats de l'enquête de satisfaction (diffusion : privée)
- Une charte communautaire sera établie pour le bon fonctionnement de la liste de diffusion du réseau

### A plus long terme :

- Retour de l'enquête de satisfaction et décisions :
  - > La durée de la rencontre : une journée complète avec les différents formats (visites, ateliers, moments conviviaux...)
  - > Rythme des rencontres : une fois par an mais dans des régions différentes
  - > Proposition de webinaires : deux fois par an --> peut-être permettrait-il de limiter le séminaire d'échange à la journée ?
  - > En appui sur évènement : oui pour presque 2/3 des participants
- La FAQ sera partagée avec les membres du réseau

### - Perspectives des ateliers / besoins :

--> Des besoins ont été exprimés par les participants concernant :

\* **le besoin d'arguments** : chiffres clefs, photos d'opérations de gestion des eaux pluviales qui fonctionnent et qui ne fonctionnent pas, messages clefs...

\* **le besoin de sensibiliser à la gestion des eaux pluviales** : comment faire ?

\* **le besoin de mise en place d'un support commun** : le contenu (guider les animateurs)

\* **le besoin de formations** : cf. les offres de formations / accompagnement de l'Adopta et du Graie.

--> **Tous en attentes du centre de ressource pour pouvoir avoir une vision d'ensemble sur la gestion des eaux pluviales et peut-être, permettre de répondre à certains de ses besoins.**

### ANNEXES :

- Support d'interventions Agences de l'eau, Graie-Adopta, Amorce
- Liste des participants

### Pour plus d'information :

[www.adopta.fr](http://www.adopta.fr)

[www.graie.org](http://www.graie.org)



# Gestion intégrée des eaux pluviales

Evolution des stratégies des AE



# Les 6 missions de l'agence pour le bon état des eaux



**Surveiller la qualité des eaux**



**Planifier pour orienter l'action**



**Émettre des redevances sur la pollution et le prélèvement d'eau**



**Financer des projets pour améliorer la qualité des eaux**



**Informier et sensibiliser**



**Assurer la solidarité**

# Les eaux pluviales et les agences de l'eau

- La réduction de l'impact des eaux pluviales est un élément important pour l'atteinte du bon état des eaux. Mais aussi l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité : 900M € sur nos programmes (12milliards d'euros). Une priorité des SDAGEs pour le préventif
- Une nouvelle compétence dans un contexte de réduction des effectifs et des moyens financiers
- De nouveaux interlocuteurs, très nombreux et peu compétents sur la GIEP...



# S 50 % pour la gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme

- Des subventions pour la sensibilisation, des études et travaux ... pour la réduction de **l'impact polluant** (étude ou projet GIEP conditionnant l'aide au curatif)
- Des aides pour les collectivités, les entreprises et associations, les particuliers
- Des outils pour communiquer : conférences, appels à projets, retours d'expériences, outils...



<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/enjeux-et-actions/eau-et-climat.html?dossierCurrentElementa9ab4de1-e99e-40ab-af80-ed78dc64118a=31d21c35-ab3a-4589-9c1d-eeb868491a1a>

Demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agence-eau-lb-reseaux>

# Sensibilisation, animation, formation : Subvention : 50 %

Des conférences

Un espace pédagogique

Des réseaux d'acteurs régionaux

Des rencontres technique et visites de site

Des groupes de travail dédié

L'animation d'une collectivité, la formation, rédaction de guides...

Actions de coordination entre eau et urbanisme



Office  
International  
de l'Eau

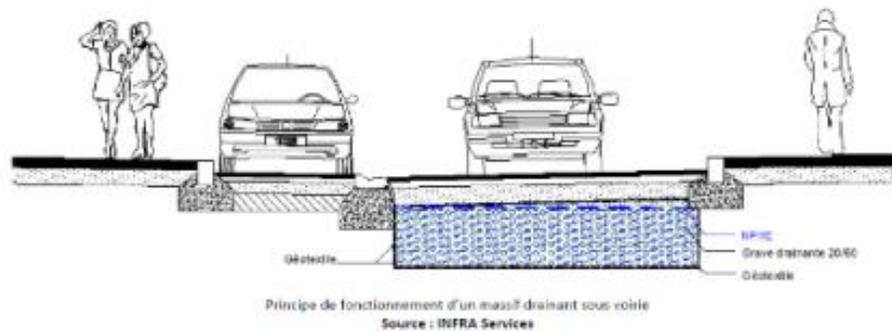
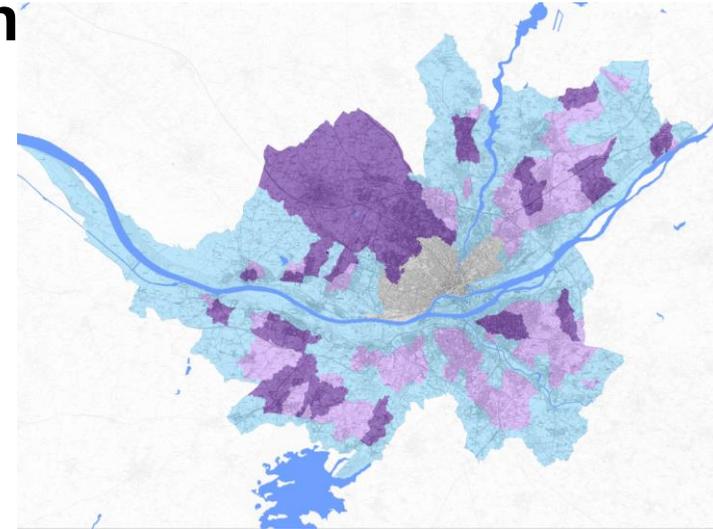
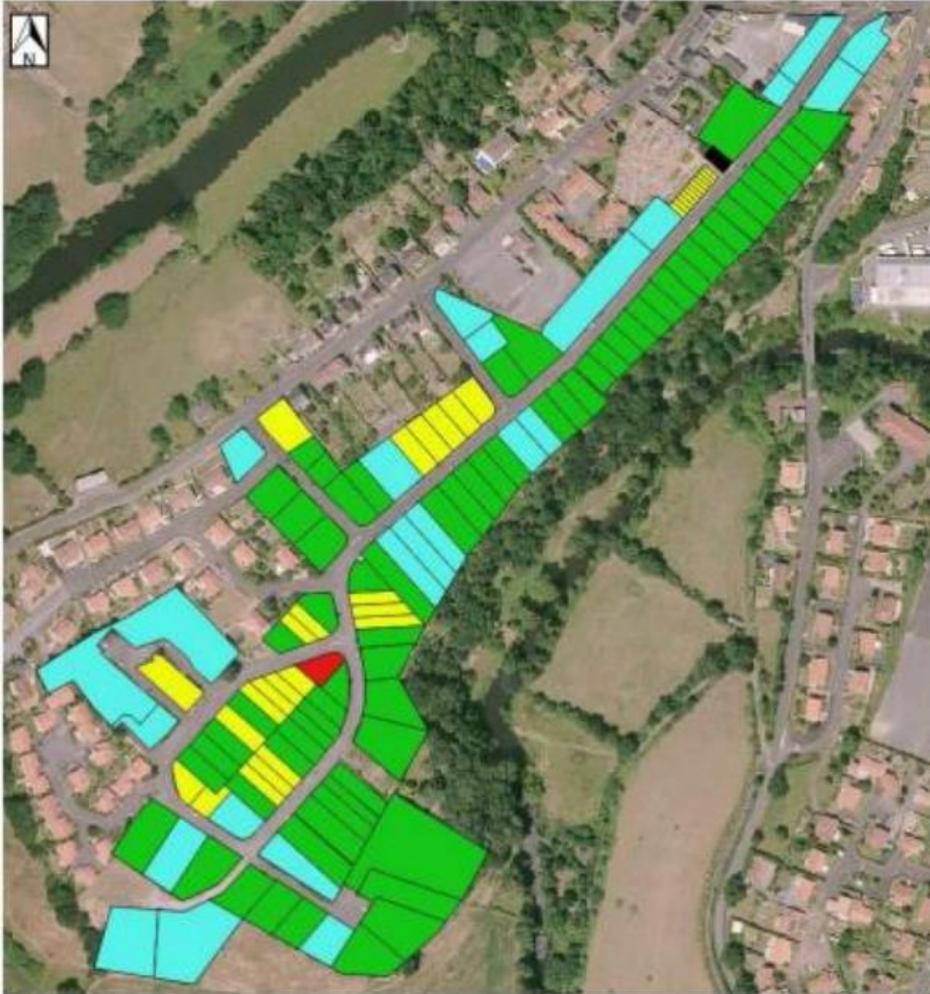


41  
Loir-et-Cher  
c|a.u.e  
Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

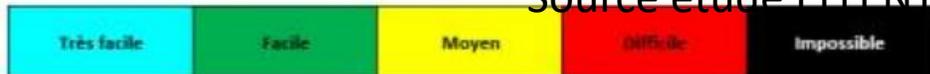


## Des aides financières pour les études : Subvention de 50 %

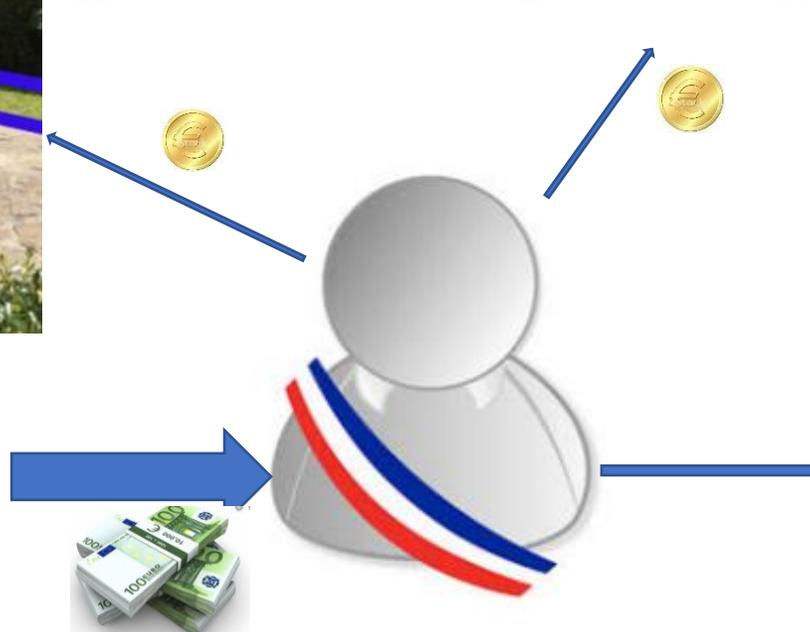
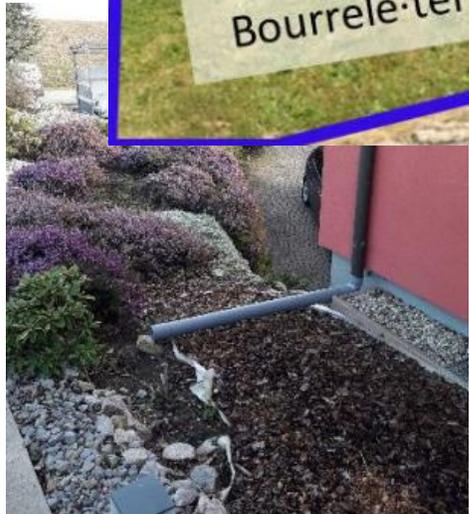
Etudes de zonage pluvial avec GIEP, potentiel de déconnexion, études de projets publics ou privés visant à réduire une pollution et privilégiant l'infiltration



Source étude ELLENY



# Aides pour des particuliers dans le cadre d'une convention de mandat avec la collectivité



# I) Gestion des eaux pluviales urbaines

## 3) Les actions de communication / animation

	Nombre de dossiers	Montants engagés (€)
<b>Total :</b>	<b>7</b>	<b>283 222</b>
SEENE	6	280 117
Mer du Nord	1	3 105



Evaluation (rapport final du 04/06/2020 -Planète Publique & ACTEON) : animation exemplaire

Actions de communication : 27 750 € engagés pour 2020 et 2021

Nouveau showroom : 48 872 € engagés

**Président : Jean-Jacques Hérin**

**Membres associés**

Assistance administrative : Claire Hennerez

**Directrice / Animatrice Région HDF :  
Maëlle Ancelle**

46 995 € engagés pour 2020-2022

**Animateur Bassin Artois-  
Picardie: Florent Locatelli**

Animatrice Bassin Seine Normandie  
(partie picarde) : Elia Desmot

Animatrice Bassin Rhin-  
Meuse : Manon Hée

Chargée d'étude TAM :  
Cécilia Falantin

136 500 € engagés pour 2020-2022



20 000 € engagés en 2019  
20 000 € à engager



11<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

# I) Gestion des eaux pluviales urbaines

## 4) Les études

- Etudes globales de gestion des eaux pluviales et de ruissellement (SDGEP)
- Etudes spécifiques de gestion des eaux pluviales en milieu urbanisé
- Etudes préalables à la réalisation des ouvrages
- Etudes de prise de compétence

Études

Subvention

70 %

	Nb dossiers engagés	Connaissance	Prise de compétence/ étude patrimoniale	SDGEP	Déconnexion	Préalable aux travaux	Autre	Montants engagés (€)	Nb dossiers en cours
<b>Total :</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 122 582</b>	<b>16</b>
SEENE	2	2						36 245	1
Littoral	2		1	1				182 087	2
Mer du Nord	5			4		1		507 822	2
Picardie	8		1	3	3		1	396 428	10

# I) Gestion des eaux pluviales urbaines

5) Les travaux préventifs :

a) Travaux de gestion des eaux pluviales, « » , concourant à un meilleur fonctionnement des systèmes d'assainissement eaux usées par temps de pluie, « »

- Travaux en zone aménagée urbaine existante
- Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire

Dépense financable plafonnée à 30 € HT/m<sup>2</sup> de surface active déconnectée du réseau unitaire

Techniques  
« vertes »

Subvention

70 %



- Intérêt sur le plan écologique qui doit être démontré

Techniques  
« grises »

Subvention

40 %

Avance

25 %



# I) Gestion des eaux pluviales urbaines

## 5) Les travaux préventifs :

	Nb dossiers engagés	avec techniques vertes	Montants engagés (€)	Surface déconnectée (ha)	Nb dossiers en cours
<b>Total :</b>	<b>76</b>	<b>18</b>	<b>7 665 817</b>	<b>61,6</b>	<b>28</b>
SEENE					1
Littoral	14	2	1 982 382	15,2	9
Mer du Nord	45	10	3 259 878	23,5	14
Picardie	17	6	2 423 557	22,9	4

# I) Gestion des eaux pluviales urbaines

## 6) Les travaux curatifs :

Dépense finançable selon  
des coûts de référence

- Travaux en zone aménagée urbaine existante
- Validation du Programme d'actions mentionné à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les agglomérations déversant plus de 15 % en volume



Liste 1 : agglomérations d'assainissement visées par une validation préalable d'un programme d'actions avant financement des actions par l'Agence

N°STEP	STEP	Capacité STEP
1	10323 ALBERT (2010) SE	15 000
2	07616 ARMENTIERES (PLOEGSTEERT) SE	97 267
3	10373 AUBERCHICOURT SE	28 167
4	10797 AUBY (2013) SE	24 000
5	10455 AVESNES SUR HELPE SE	19 833
6	10483 BAUVIN SE	11 000
7	10368 BEUVRAGES SE	48 000
8	10555 BOULOGNE (OUTREAU) SE	180 000
9	10782 BREBIERES SE	5 400
10	02702 BRUAY SUR L ESCAUT SE	16 000
11	11798 CALAIS MONOD SE	133 000
12	10436 CALAIS RUE DE TOUL SE	47 000
13	08919 CARVIN SE	50 000
14	03897 CAULLERY (WALINC-SELVIGNY) SE	8 167
15	10904 COURCELLES SE	18 000
16	08966 CYSOING SE	10 500
17	11841 FLINES LES RACHES SE	9 000
18	40261 FRESNES SUR ESCAUT (1+2) SE	36 533
19	40238 GONDECOURT (2011) SE	9 000
20	10542 HENIN BEAUMONT SE	78 667
21	10369 HOUPLIN ANCOISNE SE	188 333
22	02480 LE GATEAU SE	22 167
23	10352 LE PORTEL SE	36 667
24	10391 LENS (LOISON SOUS LENS) SE	116 667
25	05742 MARQUETTE EN OSTREVAULT SE	2 250
26	10423 MASNIERES (2009) SE	4 550
27	02506 MAZINGARBE SE	31 500
28	02958 MONTDIDIER SE	10 683
29	40252 NEUVILLE SUR ESCAUT SE	3 000
30	40237 NOEUX LES MINES (2009) SE	27 183
31	40288 NOYELLES SUR SELLE SE	16 000
32	02501 ONNAING SE	10 000
33	07018 OSTRICOURT(DOURGES) SE	7 167
34	02977 SIN LE NOBLE SE	23 000
35	40213 ST AMAND - LES E.(LECELLES) SE	22 500
36	10496 ST POL/TERNOISE (GAUCHIN) SE	9 000
37	02906 TRITH ST LEGER (2016) SE	15 000
38	10335 VALENCIENNES SE	70 000
39	02964 WINGLES SE	34 200

Bassins de stockage/  
restitution et autres  
travaux

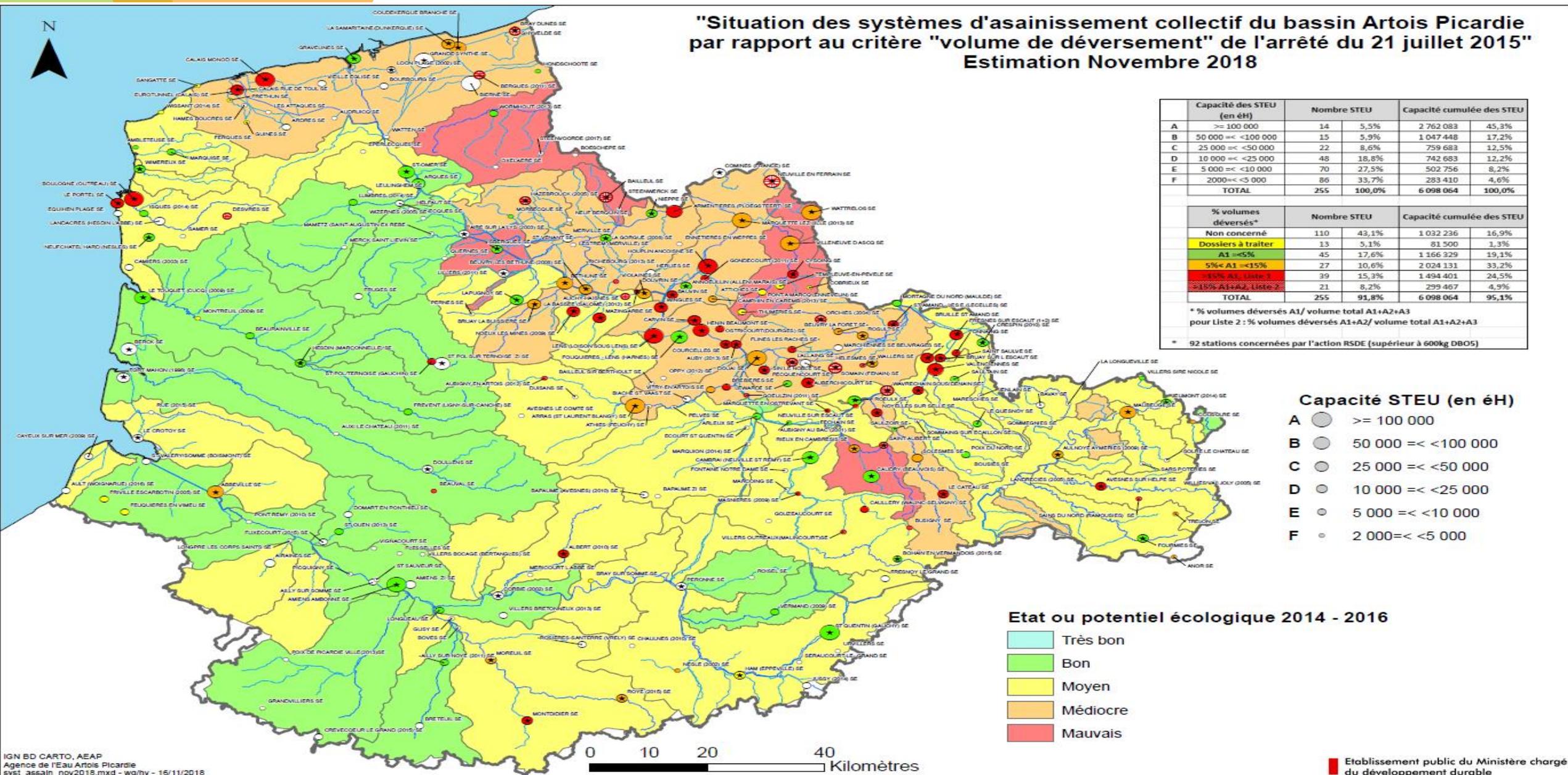
Subvention

40 %

Avance

25 %

# "Situation des systèmes d'assainissement collectif du bassin Artois Picardie par rapport au critère "volume de déversement" de l'arrêté du 21 juillet 2015" Estimation Novembre 2018



	Capacité des STEU (en éH)	Nombre STEU		Capacité cumulée des STEU	
A	>= 100 000	14	5,5%	2 762 083	45,3%
B	50 000 =< <100 000	15	5,9%	1 047 448	17,2%
C	25 000 =< <50 000	22	8,6%	759 683	12,5%
D	10 000 =< <25 000	48	18,8%	742 683	12,2%
E	5 000 =< <10 000	70	27,5%	502 756	8,2%
F	2 000 =< <5 000	86	33,7%	283 410	4,6%
	<b>TOTAL</b>	<b>255</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 098 064</b>	<b>100,0%</b>

	% volumes déversés*	Nombre STEU		Capacité cumulée des STEU	
	Non concerné	110	43,1%	1 032 236	16,9%
	Dossiers à traiter	13	5,1%	81 500	1,3%
	A1 =<5%	45	17,6%	1 166 329	19,1%
	5% < A1 =<15%	27	10,6%	2 024 131	33,2%
	>15% A1, liste 1	39	15,3%	1 494 401	24,5%
	>15% A1+A2, liste 2	21	8,2%	299 467	4,9%
	<b>TOTAL</b>	<b>255</b>	<b>91,8%</b>	<b>6 098 064</b>	<b>95,1%</b>

\* % volumes déversés A1/ volume total A1+A2+A3  
pour Liste 2 : % volumes déversés A1+A2/ volume total A1+A2+A3  
\* 92 stations concernées par l'action RSDE (supérieur à 600kg DBO5)

## Capacité STEU (en éH)

- A ● >= 100 000
- B ● 50 000 =< <100 000
- C ● 25 000 =< <50 000
- D ● 10 000 =< <25 000
- E ● 5 000 =< <10 000
- F ● 2 000 =< <5 000

## Etat ou potentiel écologique 2014 - 2016

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

IGN BD CARTO, AEAP  
Agence de l'Eau Artois Picardie  
syst\_assain\_nov2018.mxd - wg/hv - 16/11/2018



11<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



# I) Gestion des eaux pluviales urbaines

## 6) Les travaux curatifs

### Bassins

	Nb dossiers engagés	Montants engagés (€)	m3 de bassin créé	Nb dossiers en cours
<b>Total :</b>	<b>1</b>	<b>288 423</b>	<b>410</b>	<b>2</b>
Littoral				
Mer du Nord				2
Picardie	1	288 423	410	

## 7) Les réseaux pluviaux stricts (Ligne 1161)

	Nb dossiers engagés	Montants engagés (€)	Surface déconnectée (ha)	Nb dossiers en cours
<b>Total :</b>	<b>13</b>	<b>2 053 583</b>	<b>13,5</b>	<b>—</b>
Littoral	1	146 055	2,7	—
Mer du Nord	12	1 907 528	10,8	—
Picardie	—	—	—	—



**Observatoire GDIEP** | Adopta | Agence de l'Eau AP | Notice | Contact | Soumettre

Rechercher une adresse ou un li

### Liste des couches

- Aménagement GIEP
- Activités économiques et services, Revêtements perméables, Opération nouvelle
- Activités économiques et services, Revêtements perméables, Renouvellement de l'existant
- Activités économiques et services, Solution enterrée, Opération nouvelle
- Activités économiques et services, Solution enterrée, Renouvellement de l'existant
- Activités économiques et services, Solution fondée sur la nature, Opération nouvelle
- Activités économiques et services, Solution fondée sur la nature, Renouvellement de l'existant
- Espace public, Revêtements perméables, Opération nouvelle
- Espace public, Revêtements perméables, Renouvellement de l'existant
- Espace public, Solution enterrée, Opération nouvelle
- Espace public, Solution enterrée, Renouvellement de l'existant
- Espace public, Solution fondée sur la nature, Opération nouvelle
- Espace public, Solution fondée sur la nature, Renouvellement de l'existant
- Habitat, Revêtements perméables, Opération nouvelle
- Habitat, Revêtements perméables, Renouvellement de l'existant
- Habitat, Solution enterrée, Opération nouvelle
- Habitat, Solution enterrée, Renouvellement de l'existant
- Habitat, Solution fondée sur la nature, Opération nouvelle
- Habitat, Solution fondée sur la nature, Renouvellement de l'existant

### Liste des couches

- Fiche de cas détaillée
- Aménagement GDIEP
- EPCI (2020)
- Région
- Département
- Bassin Artois-Picardie
- SAGE (Gest'Eau)
- Zonages Géoriques
- World Topographic Map

**Fiche de cas détaillée de l'aménagement**

**GIEP Rue Joseph Dubar (ROUBAIX)**

Année de mise en service	2009
Famille d'aménagement	Activités économiques et services
Type d'aménagement	Cour d'école
Technique	Enrobés poreux, Structure réservoir sous voirie, Autre technique grise
Nature d'intervention	Renouvellement de l'existant
NOM maître d'ouvrage	ROUBAIX
Type maître d'ouvrage	Commune

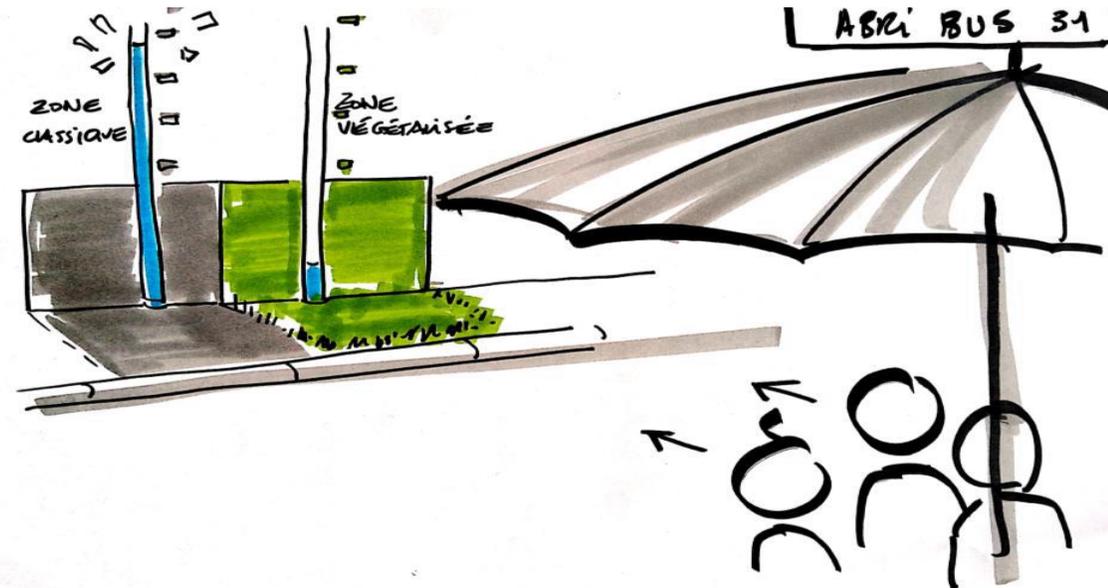
# Sciences comportementales – désimperméabilisation



Journée nationale des animateurs eaux pluviales

17/11/2021

- **11<sup>ème</sup> programme** : objectif de déconnecter l'eau de pluie des systèmes d'assainissement de 400 ha
- **Constat** : Malgré la mobilisation de multiples arguments techniques pour encourager les MOA à désimperméabiliser les sols :
  - peu de projets émergent en dehors des collectivités déjà sensibilisées et des périodes d'appel à projets où beaucoup de communication est faite.
- **Objectif de l'étude** : faire émerger des projets de désimperméabilisation des sols à l'aide des sciences comportementales
  - Utilisation de nudges (coups de pouce) afin d'induire des actions



## 3 axes de travail

- Modification du formulaire de demande d'aides
- Boîte à outils digitale
- Site test : Besançon

# Formulaire de demande d'aide

- Modification du formulaire de demande d'aides :
  - mise en avant de la désimperméabilisation
  - messages positifs et encourageants pour les projets de désimperméabilisation

Exemple : modification du titre « Assainissement : traitement des eaux usées, réseaux d'assainissement, pluvial » par « Assainissement : STEU, réseaux, eaux pluviales (**déconnexion, désimperméabilisation et infiltration**) »

- Questionnaire envoyé aux collectivités avant/après cette modification
  - évaluation par l'agence de conseils NF Etudes d'ici fin 2021

# Boîte à outils digitale sur la ville perméable

- Site internet qui sera accessible à tous, prévu pour fin 2021
- Questionnaire permettant de définir le type de profil de l'utilisateur
- Documents ressources adaptés au type de profil
- [https://drive.google.com/file/d/1g5Apv83T6\\_JDig5DWziSfWV7ZI-w-r2H/view](https://drive.google.com/file/d/1g5Apv83T6_JDig5DWziSfWV7ZI-w-r2H/view)

## MA VILLE PERMÉABLE

avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

### Rendre les villes perméables pour désengorger les réseaux d'assainissement

Pour que le cycle urbain de l'eau se rapproche au plus près de son cycle naturel, les liens entre les politiques publiques de l'eau et de l'urbanisme doivent se renforcer et faire de la **désimperméabilisation des sols** et de l'**infiltration des eaux pluviales** la norme. Les travaux réalisés soulignent l'importance d'une **analyse territoriale** pour mieux connaître l'étendue des surfaces imperméabilisées et les problèmes qu'elles posent localement.

L'agence de l'eau encourage les actions et accorde des aides aux projets qui œuvrent en faveur de l'infiltration des eaux pluviales et la recharge des nappes, les supports pour la biodiversité, les réservoirs de carbone, la production végétale...

En répondant à quelques questions, nous vous proposons les ressources documentaires et informations les plus adaptées à vos projets.



**Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre délégation de l'agence de l'eau**

Vous avez un projet en cours de développement ou des questions sur les démarches que vous souhaitez entreprendre, vous pouvez contacter directement la délégation de l'agence de l'eau la plus proche de chez vous :

**Besançon**  
[contact\\_bes-tsa@eaumc.fr](mailto:contact_bes-tsa@eaumc.fr)

**Lyon**  
[contact\\_dtl-tsa@eaumc.fr](mailto:contact_dtl-tsa@eaumc.fr)

**Marseille**  
[contact\\_mrs-tsa@eaumc.fr](mailto:contact_mrs-tsa@eaumc.fr)

**Montpellier**  
[contact\\_mtp-tsa@eaumc.fr](mailto:contact_mtp-tsa@eaumc.fr)



# Site test : Grand Besançon

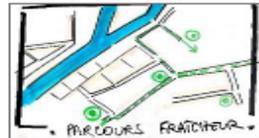
- Mettre en œuvre des stratégies de sciences comportementales dans le cadre d'un projet de désimperméabilisation d'une cour d'école

Stratégies retenues par le Grand Besançon :

Rendre visible le réseau d'assainissement de la ville.



Valorisation des surfaces perméables + mise en avant des conséquences des surfaces imperméables



Réflexion recommandée sur la désimperméabilisation avant de lancer un projet.

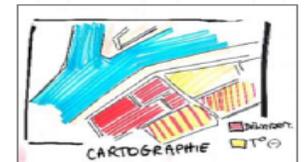


Dispositif de sensibilisation indiquant la quantité d'eau pluviale perdue + utilisations possibles de cette eau.



Stratégies non retenues par le Grand Besançon :

Cartographie et label mettant en avant les villes/zones perméables.



Outil de participation citoyenne proposant des projets de désimperméabilisation ou dénonçant les projets d'imperméabilisation.



# GIEP en Adour Garonne : Éléments de bilan P11 2019-2021

- 57 dossiers (versus 4 dossiers sur la durée du 10<sup>ème</sup> Programme) pour 10 M€ de travaux et 6,6 M€ d'aides



- 260 000 m<sup>2</sup> de surfaces concernées (Objectif fin 2024: 1 Mm<sup>2</sup>)

• Désimperméabilisation : Travaux variés (Places de ville, allées de piétonnière, parkings, ancien site industriel, cours d'école, etc) : de 200 000 à 260 000 m<sup>2</sup>



• Modalité de MOA : Commune / EPCI / Conseil Départemental / Office Syndicat intercommunal

**Financement études et travaux = 50 %**

# Actions d'accompagnement du programme

- Animation Eaux pluviales de l'OIEau (2020-2023)

Communiquer, capitaliser et transférer les savoirs et bonnes pratiques

Mettre en réseau les acteurs afin de favoriser les REX

Sensibiliser les acteurs à tous niveaux

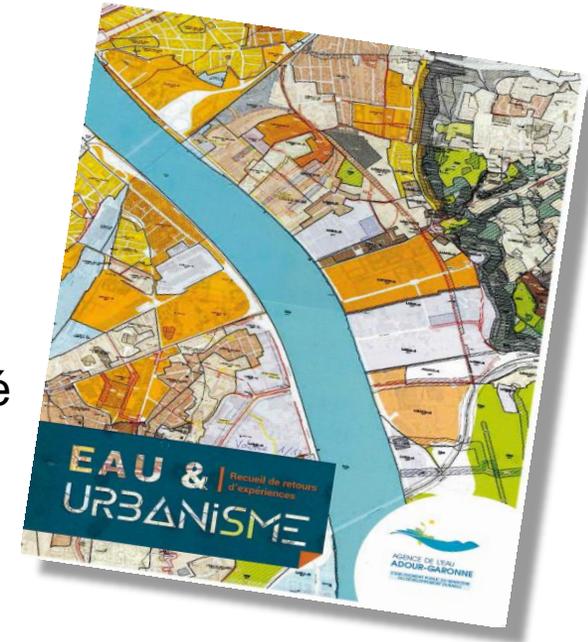
Assister les collectivités pour engager des projets

3 webinaires sur le sud-ouest du bassin (mai/juin 21) +

➔ e sur 15/19/24/63 en décembre 21

- Guide eau et urbanisme (2019)

20 REX env. sur l'intégration de l'eau dans les SCoT/PLU avec un chapitre dédié aux EP



- Début 2022 :

AAP « Désimperméabilisons les sols urbains ! » avec la Région Occitanie et AERMC





Des questions ?

AE	Plafond d'aide	Taux plan relance P11 (actuels) (hors L13)	Aides aménageurs possible	Conditions Déracct réseau?	AAP à venir ou en cours	Evolutions révision P11 / GIEP?
AEAG	Pas de plafond	50% études 50% travaux (+20% plan de relance)	Oui si publics	Non	Avec région Occitanie "Désimperméabilisons les sols urbains"	Aucune
AERM	Plafond 40€/m2 150€/m2 pour les écoles	70% études 60% travaux		Non		Maintien des conditions du plan de relance (taux, plafonds)
AEAP	30 €/m2	S40/A25 si grises et si vertes 70%	Oui si publics	Oui(unitaire ou EP si impact démontré)	Tous finis au 31/07 (y c bailleurs), pas de nouveaux prévus	MP conservé En projet : S40/A25 si grises et si vertes 70%
AESN	30 €/m2  100 €/m2 si TV > 8 cm ou si désimperméabilisation avec végétalisation > 80% (base pluies courantes)	Etudes : 50 à 80% Travaux : 80%	Oui	Oui (unitaire ou EP )	Tous finis. Pas de nouvel AAP prévu dans l'immédiat	30 €/m2 60 €/m2 100 €/m2 Selon l'ambition du projet notamment « diminution/maintien/augmentation des surfaces de pleine terre » (base pluies courantes)
AELB	30 €/m2  100 €/m2 TV	50% études et travaux	Oui	Oui (unitaire ou EP si impact usage type baignade)	Déroulent l'appel à initiatives 2020 jusqu'en fin de P11	Majoration taux d'aide tx 10 % en ZRR Déconnexion réseau EP si dégradation milieu mesurée
AERMC	40 €/m2	50% études et travaux 50% animation 70% si AAP coin de verdure (écoles) > fin 2021	Oui	Oui (unitaire ou EP mais priorité unitaire)	Fin AAP "un coin de verdure pour la pluie" AAP de la région Occitanie « désimperméabilisons les sols urbains » 2022-2024	Désimperméabilisation des cours d'établissements scolaires (ouvrages d'infiltration végétalisés + volet éducatif) : taux à 70 %, et CP à 100 €/m²

**Des journées de sensibilisation, des ateliers et des formations** à l'attention d'acteurs privés comme publics (dont BE, aménageurs, paysagistes, urbanistes, bailleurs, ...) : des ateliers multi-acteurs mettant en jeu partage de compétences, transversalité et décloisonnement dans l'élaboration de projets, des initiatives à destination des élus et particuliers dans le cadre de contrats de territoires « eau et climat », etc. Parmi les partenaires de ces actions : des collectivités, Ekopolis, Ecole d'urbanisme de Paris, Espaces, Adopta, Perifem, ARCEAU, ARB IdF (IPR), DRIEE/DRIEAT, DREAL, Cerema, CAUE, Amorce, etc.

**Des « petits déjeuners gestion des eaux de pluies » à destination des aménageurs, urbanistes, architectes, bureaux d'études, bailleurs, etc. ;**

**Autres outils de sensibilisation** : VIDEOS « Ils l'ont fait pourquoi pas vous » [http://www.eau-seine-normandie.fr/gestion\\_eaux\\_pluviales](http://www.eau-seine-normandie.fr/gestion_eaux_pluviales) ; Plaquettes <http://www.eau-seine-normandie.fr/docutheque>

**Contributions à l'amélioration des connaissances** par la réalisation et l'accompagnement de nombreuses études et recherches : traduction des enjeux eau en matière d'urbanisme, infiltration en zone de gypse, gestion des eaux pluviales et « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine », évapotranspiration et jardins de pluies, outils d'aide au dimensionnement, ... . L'AESN est également partenaire de l'observatoire en hydrologie urbaine OPUR ;

**Diffusion des connaissances** notamment :

Guide OPUR « Infiltrer les eaux pluviales, c'est aussi maîtriser les flux polluants » (Septembre 2020)  
<https://www.leesu.fr/opur/guide-infiltrer-les-eaux-pluviales-c-est-aussi-maitriser-les-flux-polluants>

Guide PERIFEM/AESN « Comment gérer les eaux pluviales et la végétalisation dans les projets d'espaces commerciaux ? » (2020) <https://fr.calameo.com/read/00400191372420cf773ee>

Guide LEESU, CU, AESN « Outil de bonne gestion des eaux de ruissellement en zones urbaines » : <http://www.eau-seine-normandie.fr/docutheque>

Guide « eau et urbanisme », 2019

**Des conventions de partenariat avec SNCF, Perifem, Auchan, Coopérative U Enseigne, RTE**

**Des contrats de territoire « eau et climat » multi-acteurs**

# AERM, Nicolas Venandet

- C'est l'AERM qui a initié et fortement porté la doctrine régionale, coanimée avec DREAL et les 10 DDT concernée puis formation des agents internes de nos structures puis des BET/urbanistes et des collectivités
- Une Commission gestion de l'eau et urbanisme a été créée sur notre bassin en associant le monde de l'aménagement et associée à la préparation de la RP11
- Des AAP comme Quartiers prioritaires de la ville (2019), Bailleurs sociaux (en cours), et des dispositifs comme les cours d'école végétalisées qui sont très visibles et où nous apportons appui technique et financements.
- Un observatoire des références GIEP contenant plus de 300 réalisations, en place depuis plusieurs années
- Des fiches REX, vidéos démonstratives locales.
- Des expérimentations de partenariat avec des agences d'urbanisme
- Une convention de partenariat avec SNCF (conjointe SN-RMC)
- Des contrats de territoire qui systématiquement intègrent cette dimension, avec des signatures et aides croisées entre EPCI assainissement, urbanisme, villes.



🏠 Accueil / Toute l'actualité / Agenda du Graie / Adopta – Graie | 2ème rencontre du réseau national des animateurs « eaux pluviales »

# Adopta – Graie | 2ème rencontre du réseau national des animateurs « eaux pluviales »

Date : 17 novembre 2021

17 novembre  
2021

9h-18h



Douai - Lens (59)



Tarifs d'inscriptions  
30 €



Programme à venir

**ADOPTA**  
La gestion durable des eaux pluviales

**graie**



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

LES  
AGENCES  
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

☰  2e rencontre Animate...  
Graie Méli Mélo 🔍 ⋮

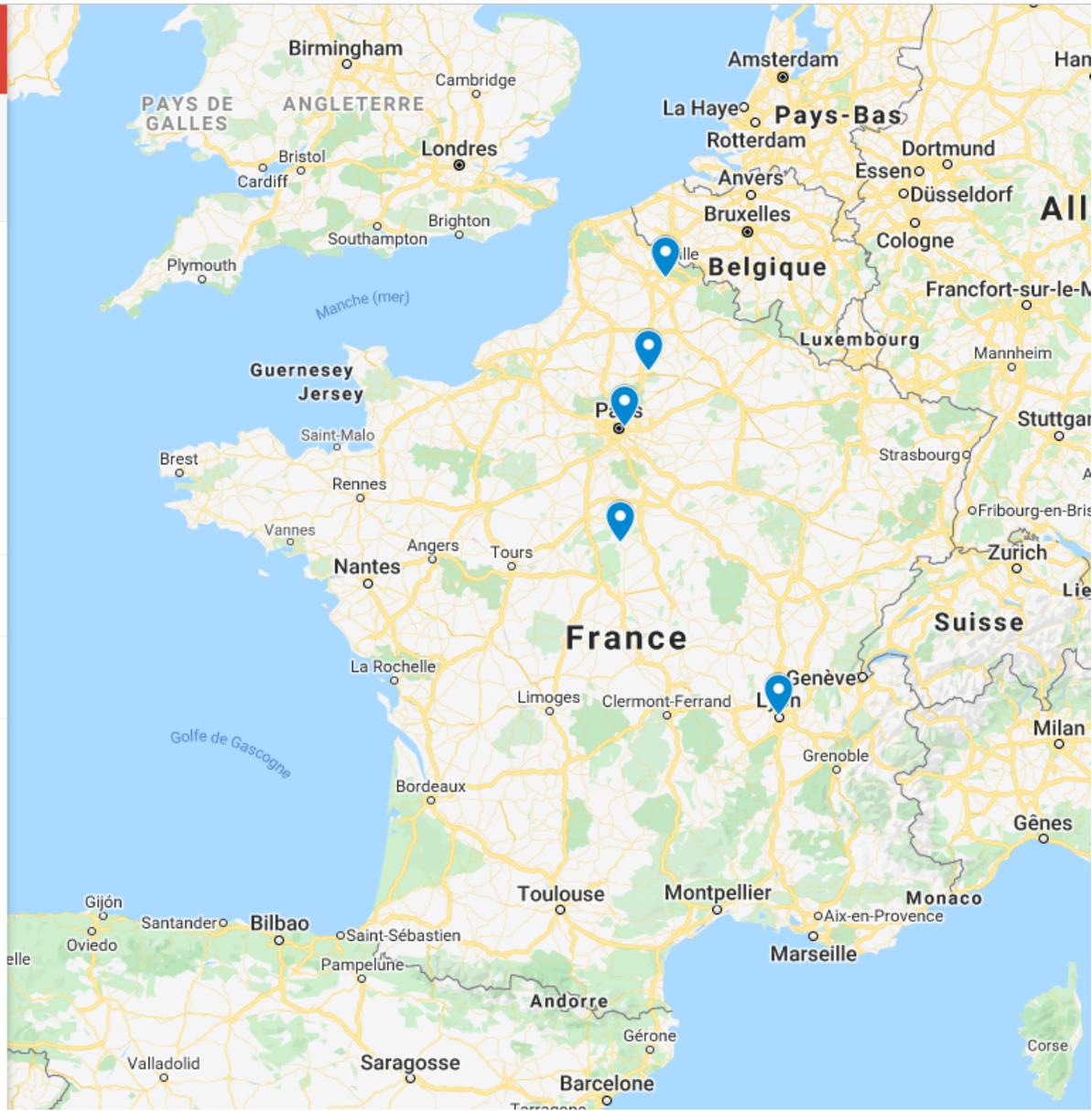
4 vues  
Publié il y a 2 minutes ☆

[PARTAGER](#) [MODIFIER](#)

- Etat et agences**
- 📍 Agence de l'eau Artois-Picardie - Hervé CANLER
  - 📍 Agence de l'eau Loire-Bretagne - Vincent NALIN
  - 📍 Agence de l'eau RMC - Anne SAINPOL
  - 📍 Office français de la biodiversité - OFB - Stépha...
  - 📍 CEREMA - Christine FERAY

Accompagnement- Méta réseaux

Collectivités locales et syndicats



**Participants – 5 représentants Etat et agences de l'eau**



### Accompagnement- Méta réseaux



Tous les éléments

ARPE-ARB - Nicolas WEPIERRE

AGROCAMPUS OUEST / Réseau Ouest - ...

ASTEE / INRAE - Caty WEREY

Agence Technique Départementale Dord...

Département de Maine-et-Loire - David T...

Département des Hauts-de-Seine - Trista...

Département des Pyrénées orientales - ...

Département du Val de Marne - Fanny VE...

Département de la Mayenne - Alexis ROB...

Association Espaces - Julien DIBILLY

OIEau - Off Internat de l'Eau - Clément D...

Pôle Aqua-Valley - Chloé MIGAYRON

ADOPTA - Jérôme CHAUCHARD

ADOPTA - Jean-Jacques HERIN

ADOPTA - Maelle ANCELLE

ADOPTA - Manon HEE

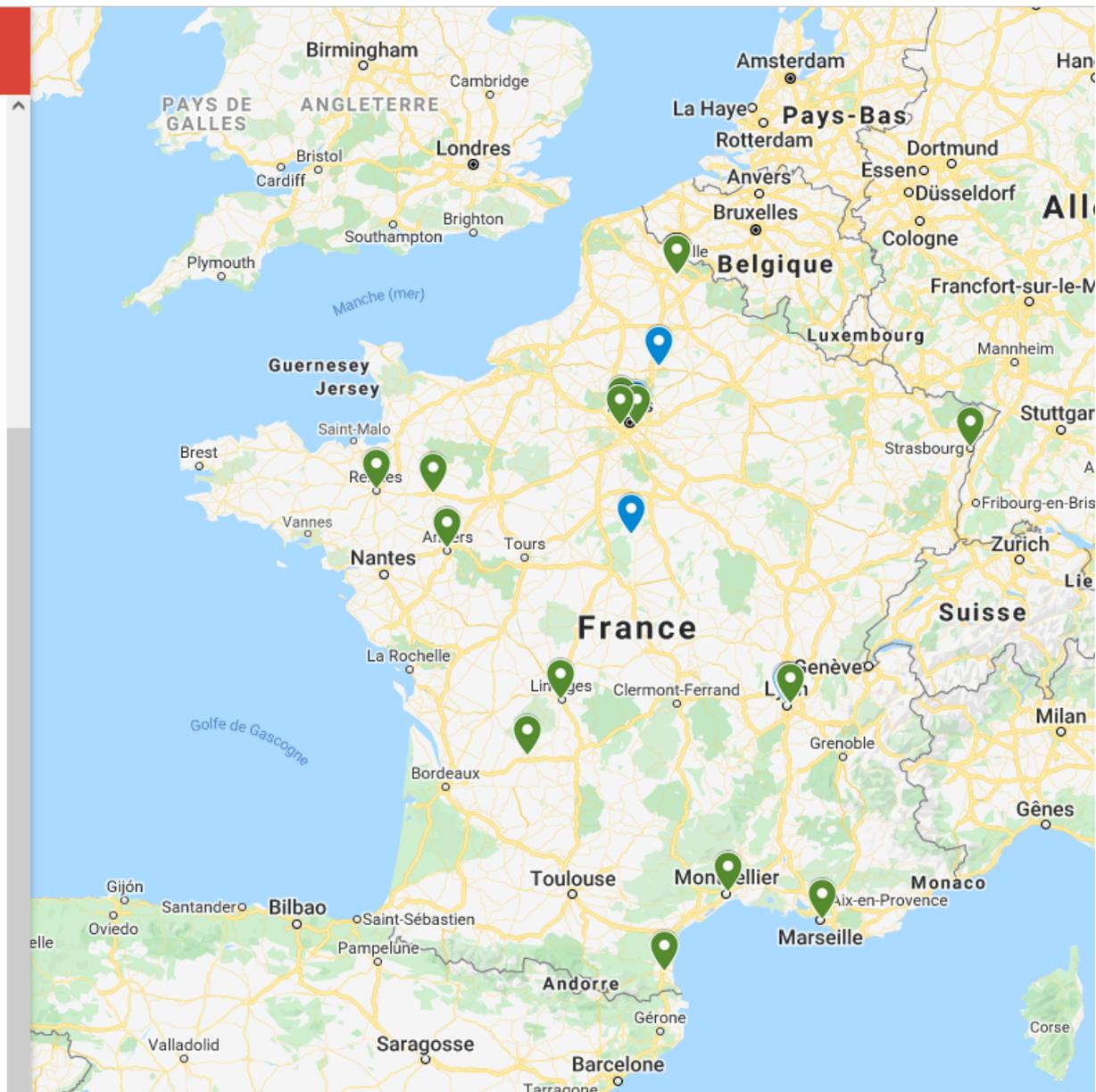
ADOPTA - Elia DESMOT

ADOPTA - Florent LOCATELLI

AMORCE - Muriel FLORIAT

GRAIE - Elodie BRELOT

GRAIE - Fanny FONTANEL

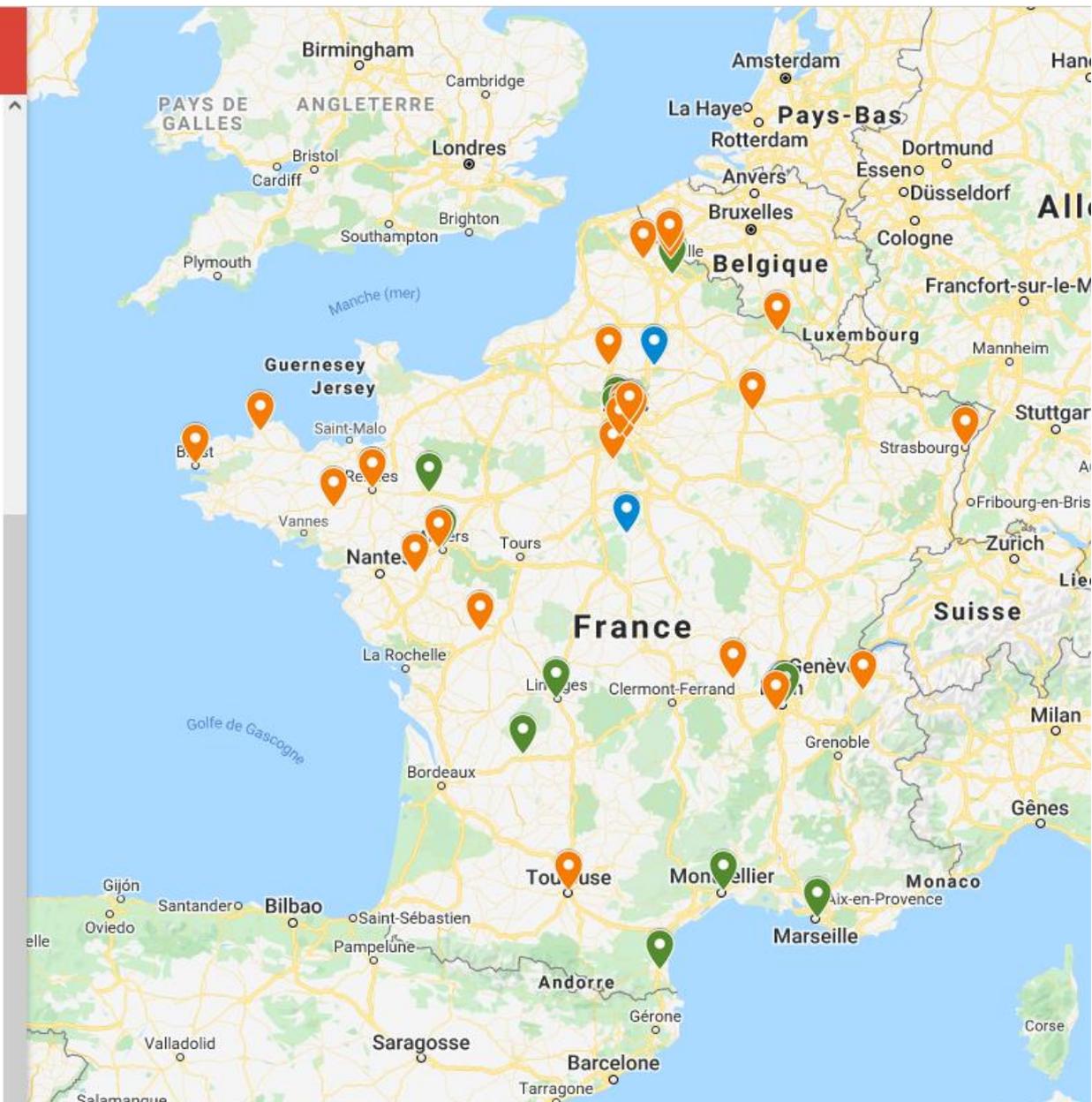


# Participants – 21 représentants Méta-réseaux



Tous les éléments

- Angers Loire Métropole - Alice BOUTTEV...
- Brest Métro - Amélie SAINT GERMAIN
- CA Ardenne Métropole - Baptiste GAUTR...
- CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomé...
- Communauté d'Agglomération de Béthu...
- Communauté d'Agglomération de Chalo...
- Communauté d'Agglomération du Beauv...
- Communauté de Communes Entre Juine...
- CU du Grand Poitiers - Christophe CHAP...
- Grand Annecy - Morgane GUILLEMOT
- Lannion Trégor Communauté - Johann D...
- Mairie de Paris - Laure FASS
- Mauges Communauté - Madeline FUSS
- Métropole Européenne de Lille - Jeremy ...
- Rennes Métropole - Julie LECHAUX
- Roannaise de l'eau - Céline LAREURE
- SDEA Alsace-Moselle - François DEGREL...
- SM du Bassin versant de la Bièvre - Mari...
- Synd de l'Orge - Suzelle HECHT
- Syndicat de l'Yvette - SIAHVY - Marine V...
- Syndicat Marne Vive - Christophe DEBAR...
- repère
- Toulouse Métropole - Benoît COUILLET
- Eurométropole de Strasbourg - Vincent J...
- SIAAP - Bilel AFRIT
- Ville de Lille - Wendy ARNOULD



26 "animateurs eaux pluviales"

# Programme de l'après midi

---

## 14h00 – Interventions

- Evolution des stratégies des agences de l'eau
- Réseau national et centre de ressources
- Expérimentation eaux pluviales et urbanisme

## 16h00 – 2 ateliers d'échange et de travail

– Le métier d'animateur et la gouvernance de la gestion intégrée des eaux pluviales

(rôle et missions des animateurs, mobilisation des acteurs, clefs de la réussite, transversalité...)

– Les messages communs à porter et les actions prioritaires à développer en appui sur le réseau

17h45 - Restitutions et perspectives

18h15 - Fin de la journée

19h30 - Dîner - *Restaurant l'histoire sans faim*

# Evolution des stratégies des agences de l'eau

---



 LES  
**AGENCES  
DE L'EAU**

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Le réseau national des animateurs



146 personnes – 101 organismes + 20% en 3 mois !

**Animateurs eaux pluviales**  
liste nationale d'échanges entre animateurs eau pluviales locaux et réseaux d'animateurs.  
242 vues  
Dernière modification effectuée il y a 2 minutes

Ajouter un calque + Partager  
Aperçu

- Réseaux d'animateurs
- Etat et agences
  - Style uniforme
  - Tous les éléments (16)
- Réseaux d'animateurs
  - Style uniforme
  - Tous les éléments (29)
- Animateurs eaux pluviales
  - Style uniforme
  - Tous les éléments (56)
- Carte de base

# Le réseau national des animateurs



Animateurs eaux pluviales



Animateurs eaux pluviales



- Lannion Trégor Communauté
- Mairie de Paris
- Métropole Européenne de Lille
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Orléans Métropole
- Perpignan Méditerranée Métropole
- Rennes Métropole
- Roannaise de l'eau
- SAGYRC
- SDEA Alsace-Moselle
- SILA
- SIVOM SAGE
- SM du Bassin versant de la Bièvre
- SMAGGA
- Synd de l'Orge
- Synd mixte du Loc'h et du Sal
- Syndicat de l'Yvette - SIAHVY
- Syndicat Marne Vive
- Thonon Agglomération
- Toulouse Métropole
- Valence Romans Agglo
- Valence Romans Agglo
- EP SCoT Gde région de Grenoble
- Eurométropole de Strasbourg
- Eurométropole de Strasbourg
- SIAAP
- Ville de La Rochelle
- Ville de Courmon d'Auvergne
- Individuel



Animateurs eaux pluviales



Tous les éléments

- Ville de Montréal
- Métropole Aix Marseille Provence
- EPT Plaine Commune
- Communauté Intercommunale Réunion ...
- Angers Loire Métropole
- Annemasse Agglo
- ARCHE Agglo
- Brest Métro
- CA Ardenne Métropole
- CA Beaune Côte et Sud
- CA du Pays Basque
- CA Gap Tallard Durance
- CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglom...
- CA Loire Forez
- CA Pays de l'Or
- CADEMA
- CC de Forez-Est
- CC Terres Toulouises
- Communauté d'Agglomération de Chalo...
- Communauté d'Agglomération du Beau...
- Communauté de Communes Entre Juine...
- CU du Grand Poitiers
- CU Toulouse Métro
- Grand Chambéry
- Grand Paris Grand Est
- Grenoble-Alpes Métropole
- La Métropole de Lyon



# Les échanges dans la liste

---

## 36 Discussions

valorisables dans une foire aux questions

1. Ouvrages et contextes opération **12 q**
2. Hydraulique et performance des ouvrages **10 q**
3. Compétence et financements **9 q**
4. Réglementation / urbanisme **5 q**

**70 pages**

**36 questions**

→ À retravailler pour valorisation en  
Foire aux questions

# Le centre de ressources Eau & Ville

---



## PERSPECTIVES

- Réseau francophone
- Règles de fonctionnement
  - Entrée dans le réseau
  - Informations possibles
- Valorisation de la foire aux questions
- Évolution du support avec le centre de ressource
- Autre ... à votre écoute !



Le réseau national  
des territoires engagés  
dans la transition écologique

Déchets 

Énergie 

Eau 

**PRISE EN COMPTE DES STRATEGIES  
PLUVIALES DANS LES DEMANDES  
D'URBANISME  
ECHANGES & DISCUSSIONS**

+1 000



ADHERENTS

2/3

DE COLLECTIVITÉS

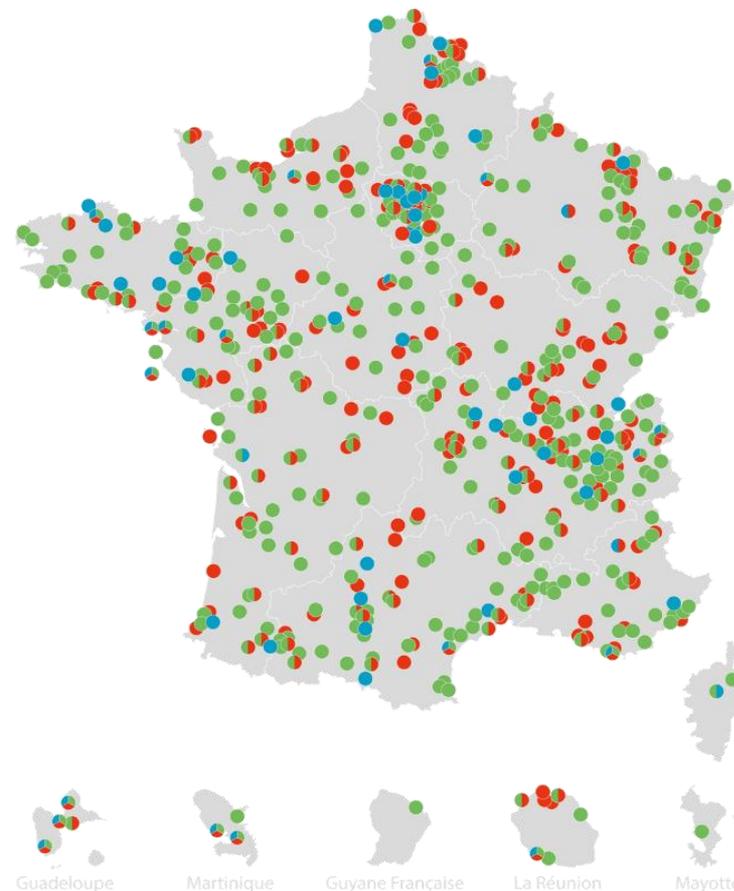
1/3

DE PARTENAIRES  
DES COLLECTIVITÉS

- Association engagée dans la Transition écologique depuis **1987**
- Compétence eau depuis **2017**

**Axes d'actions:**

- Informer et accompagner nos adhérents : expertise et animation de réseaux d'échanges
- Représenter nos adhérents et défendre leur intérêt

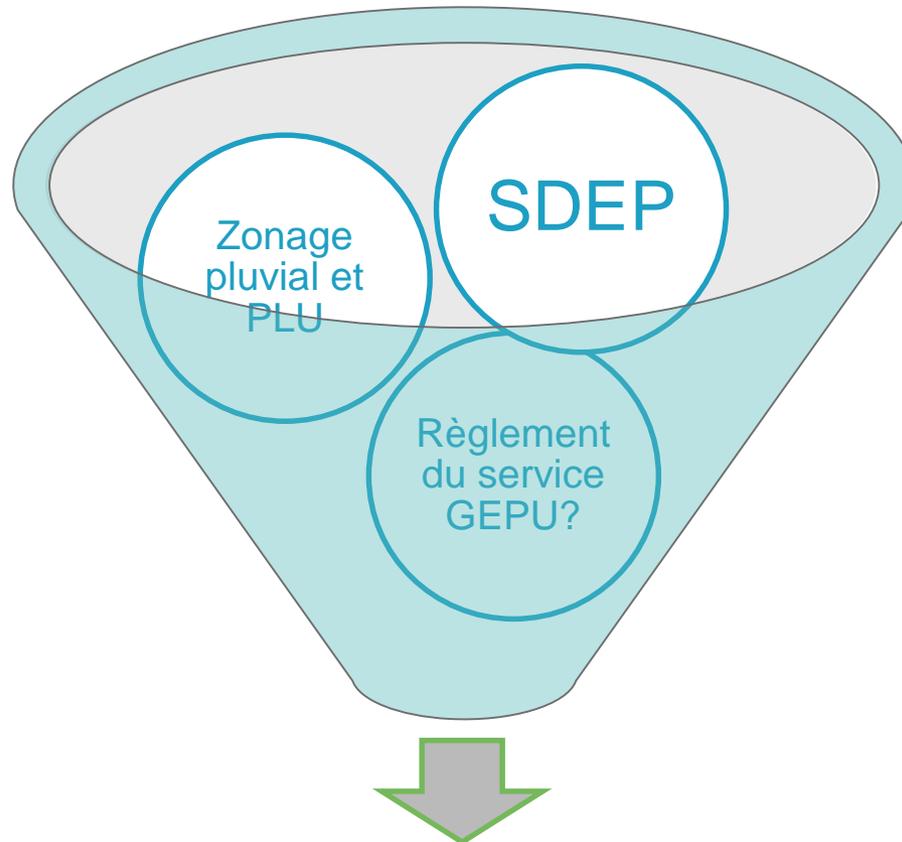


**Légende :**

- Adhérents déchets
- Adhérents énergie / réseaux de chaleur et de froid
- Adhérents eau

# EAU PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

## QUELS CONSTATS? QUELS BESOINS?



Quelle prise en compte dans les PC et autres  
ddes d'urba ? Comment contrôler la bonne prise  
en compte dans les conceptions ?

# EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

## QUEL CONSTAT? QUELS BESOINS?

### Petit Sondage

→ tout le monde debout



# EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

## QUEL CONSTAT? QUELS BESOINS?

### Peuvent se rasseoir :

1 - Ceux qui n'ont aucune règle de gestion des EP dans leur PLU(i)



# EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

## QUEL CONSTAT? QUELS BESOINS?

### Peuvent se rasseoir :

2 - Ceux qui n'ont pas mis en place une organisation spécifique avec le service ADS sur le volet pluvial



# EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

## QUEL CONSTAT? QUELS BESOINS?

### Peuvent se rasseoir :

3 - Ceux qui pensent ne pas disposer de tous les outils nécessaires pour s'assurer que toutes les demandes d'urbanisme respectent ce qui a été défini dans leur stratégie pluviale territoriale



# EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

## LES ACTIONS ENGAGEES

- Courrier envoyé par l'ADOPTA au MTE → JJ Herin
- FDR nationale « eaux pluviale »

# EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

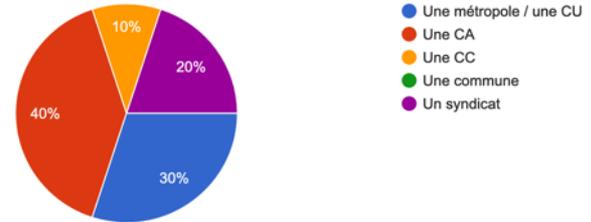
## RESULTAT DE L'APPEL A MANIFESTATION

### D'INTERET LANCE PAR AMORCE

→ 10 répondants

→ Les autres acteurs:

- Pluvial : personne
- Urba: parfois les communes



→ Les outils mis en place ou en cours

- Règles dans les PLU (i-m) / Zero rejet / Obligation de moyens (ex: puis d'infiltration / stockage systématique)
- Outils: cahier des prescriptions, réflexion sur des formulaires type sur les hypothèses de dimensionnement, grille d'analyse pour les instructeurs...
- Accompagnement : accompagnement humain des pétitionnaires
- Contrôle des raccordements intégrant le volet pluvial

# EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

## PISTES DE TRAVAIL

Vote : ...

Pistes : ....

-Des outils  
« techniques »  
?

Des outils  
"juridiques" ?

Vote : ...

Pistes : ....

Des mesures  
organisationne  
lles?

Autres ?

Vote : ...

Pistes : ....

Vote : ...

Pistes : ....

# EAUX PLUVIALES & DEMANDES D'URBANISME

## DISCUSSION : ANALOGIE ANC SOUHAITABLE ?

### Rappels Code de l'urbanisme

- [Article R\\*431-9](#) [Le projet architectural ] indique également, le cas échéant, les modalités selon lesquelles les bâtiments ou ouvrages seront raccordés aux réseaux publics ou, à défaut d'équipements publics, les équipements privés prévus, notamment pour l'alimentation en eau et l'assainissement.
- [Article R431-16](#) Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :

....

d) Le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, prévu au 1° du III de [l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales](#), dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation ;

...

L'article [L. 1331-11-1 du Code de la santé publique](#) dispose que lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif (...) daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique (...)

**Douai, le 18 mai 2021**

Madame Emmanuelle WARGON  
Ministre déléguée auprès de la Ministre de  
la Transition écologique, chargée du  
Logement  
Hôtel de Roquelaure  
246, Boulevard Saint Germain  
**75007 PARIS**

**JJH/MA/CH N°05-2021/33**

**Objet : Modification du Code de l'Urbanisme pour une bonne gestion des eaux pluviales**

Madame la Ministre,

Comme les Assises de l'Eau ont pu le mettre en avant, la gestion des eaux pluviales urbaines à la source est un enjeu très fort pour les collectivités afin d'accélérer le retour au bon état écologique des cours d'eau mais aussi de s'adapter aux effets du changement climatique, de lutter contre les inondations, contribuer à la recharge des nappes phréatiques qui constituent une bonne part de notre ressource en eau potable et se conformer aux dispositions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Or la mise en œuvre des zonages pluviaux adoptés par les collectivités qui fixent des règles ambitieuses de gestion intégrée, avec des règles d'abattement mais aussi de rétention à la parcelle, pour toute urbanisation nouvelle ou de renouvellement est fortement contrariée par les dispositions actuelles du Code de l'Urbanisme. En effet, lors des demandes d'urbanisme, l'article R 431-16 du Code de l'Urbanisme ne permet pas aux collectivités de demander, ni lors du dépôt ni dans les pièces complémentaires, les informations indispensables pour s'assurer que les préconisations de leur zonage et de leur règlement d'assainissement pluvial seront bien respectées.

Or les nombreux travaux de recherche et les observatoires sur le terrain ont mis en évidence que seuls les ouvrages intégrés de gestion des eaux pluviales, pensés dès l'amont du projet urbain, vont correctement jouer leur rôle dans la durée. Ce sont aussi le plus souvent les ouvrages les moins coûteux en investissement comme en fonctionnement pour les pétitionnaires, générant même des économies financières, car seule une conception amont et intégrée permet notamment la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.

Ainsi, comme a pu le démontrer une enquête réalisée par l'association AMORCE au printemps 2019, de nombreuses collectivités passent outre l'article R 431-16 et demandent aux pétitionnaires des éléments pour pouvoir se prononcer sur le bon respect de leur zonage pluvial, notamment :

- Une note de calcul et de dimensionnement,
- Un plan masse spécifiant les modalités de gestion intégrée des eaux pluviales, d'éventuel débit de fuite et de surverse, ainsi que leurs caractéristiques,
- Le cas échéant, des résultats de tests de perméabilité.

Ces collectivités savent qu'elles s'exposent à des recours mais considèrent que sans ces éléments elles ne sont pas en mesure de pouvoir vérifier la bonne application de leur zonage pluvial et leur politique de gestion durable et intégrée des eaux pluviales (pris en application des lois et règlements actuels), et la contribution de ces projets aux objectifs de bon état écologique des masses d'eau.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire de faire évoluer les dispositions du Code de l'Urbanisme. C'est le sens de la démarche de ce présent courrier. En effet, contrairement à une demande de raccordement des eaux usées au réseau public, la bonne gestion des eaux pluviales sur parcelle ne peut attendre la fin de la construction et une éventuelle demande de dérogation pour se raccorder aux dispositifs publics.

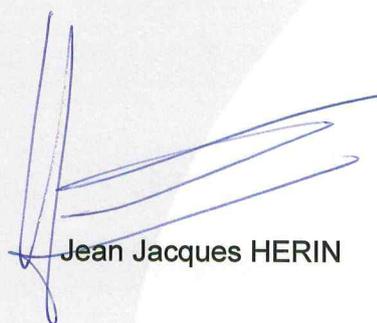
C'est dans ce même sens que la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, par son article 159, a introduit dans l'article L 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales un examen préalable de la conception d'un dispositif d'assainissement non collectif à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager.

Les collectivités ont conscience que l'évolution du Code de l'Urbanisme n'est pas la seule solution pour faciliter le changement de pratique du monde de la construction. C'est pourquoi elles se sont organisées de leur côté en créant, en marge de la conférence NOVATECH 2019, le 1<sup>er</sup> juillet, le Réseau National des animateurs Territoriaux « Eaux Pluviales ». Ce réseau a pour objet de faciliter le déploiement effectif des stratégies pluviales par l'acquisition collective et partagée d'éléments de langage, de retours d'expériences, d'outils, de documents et de réponses aux questions qui constituent aujourd'hui des freins, au-delà du Code de l'Urbanisme. Cette démarche a été cooptée par les 6 Agences de l'Eau et intégrée dans le projet de feuille de route Pluvial en cours de rédaction par votre Ministère. Ce Réseau National se réunira à nouveau le 21 septembre prochain, la veille du Forum National sur la Gestion Durable des eaux Pluviales, sur les terres Lensoises (62).

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à la présente requête, et restant à votre disposition pour échanger sur cette thématique, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

*et dévoués*

Le Président



Jean Jacques HERIN

**Copie à :**

- Stéphanie Dupuy-Lyon, Directrice de la DGALN
- Olivier Thibault, Directeur de la DEB

# RESEAU FRANCOPHONE des ANIMATEURS "EAUX PLUVIALES"

## 2ème Rencontre Lens - Douai - 17 Novembre 2021



### Liste des participants

#### ADOPTA

**ANCELLE Maëlle**  
120 rue Gustave Eiffel  
59500 DOUAI  
mancelle@adopta.fr

#### ADOPTA

**HEE Manon**  
120 rue Gustave Eiffel  
59500 DOUAI  
mhee@adopta.fr

#### Agence de l'eau Artois-Picardie

**CANLER Hervé**  
200 rue Marceline BP 818  
59508 DOUAI CEDEX  
h.canler@eau-artois-picardie.fr

#### Agence Technique Départementale Dordogne

**BUTRUILLE Sandrine**  
2 place Hoche  
24000 PERIGUEUX  
s.butruille@atd24.fr

#### Angers Loire Métropole

**BOUTTEVIN Alice**  
83 rue du Mail BP 80011  
49020 ANGERS CEDEX 2  
Alice.bouttevin@angersloiremetropole.fr

#### ASTEE / INRAE

**WEREY Caty**  
1 quai Koch BP 61039  
67070 STRASBOURG  
caty.werey@engees.unistra.fr

#### CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération

**QUINQUIS Matthieu**  
30 Rue Alfred Kastler CS 70206  
56006 VANNES CEDEX  
m.quinquis@gmvagglo.bzh

#### CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane

**SIMON Pierre**  
100 Av. de Londres  
62400 Béthune  
pierre.simon@bethunebruay.fr

#### ADOPTA

**CHAUCHARD Jérôme**  
120 rue Gustave Eiffel  
59500 DOUAI  
jchauchard@adopta.fr

#### ADOPTA

**HERIN Jean-Jacques**  
120 rue Gustave Eiffel  
59500 DOUAI  
contact@adopta.fr

#### Agence de l'eau Loire-Bretagne

**NALIN Vincent**  
9 avenue de Buffon CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 02  
vincent.nalin@eau-loire-bretagne.fr

#### AGROCAMPUS OUEST / Réseau Ouest

**L'HOSTIS Alain**  
65 rue de Saint-Brieuc CS 84215  
35042 RENNES CEDEX  
alain.lhostis@agrocampus-ouest.fr

#### ARPE-ARB

**WEPIERRE Nicolas**  
22 rue Sainte-Barbe CS 80573  
13205 MARSEILLE CEDEX 1  
n.wepierre@arpe-regionsud.org

#### Brest Métro

**SAINT GERMAIN Amélie**  
2 rue Frézier CS 63834  
29238 BREST CEDEX 2  
amelie.saint-germain@brest-metropole.fr

#### CEREMA

**FERAY Christine**  
134 rue de Beauvais CS 60039  
60280 MARGNY LES COMPIEGNE  
CEDEX  
christine.feray@cerema.fr

#### CA de Chalons

**BLANC Marion**  
26 Rue Joseph-Maria Jacquard  
51000 Châlons-en-Champagne  
m.blanc@chalons-agglo.fr

#### ADOPTA

**DESMOT Elia**  
120 rue Gustave Eiffel  
59500 DOUAI  
edesmot@adopta.fr

#### ADOPTA

**LOCATELLI Florent**  
120 rue Gustave Eiffel  
59500 DOUAI  
flocatelli@adopta.fr

#### Agence de l'eau RMC

**SAINPOL Anne**  
14 rue Jonas Salk  
69363 LYON CEDEX 07  
anne.sainpol@eurmc.fr

#### AMORCE

**FLORIAT Muriel**  
18 rue Gabriel Péri  
69100 VILLEURBANNE  
mfloriat@amorce.asso.fr

#### Association Espaces

**DIBILLY Julien**  
855 avenue Roger Salengro  
92370 CHAVILLE  
julien.dibilly@association-espaces.org

#### CA Ardenne Métropole

**GAUTRON Baptiste**  
49 Avenue Léon Bourgeois BP 30559  
0 CHARLEVILLE-MEZIERES  
baptiste.gautron@ardenne-metropole.fr

#### CEREMA

**VAN CEUNEBROEK Samuel**  
134 rue de Beauvais CS 60039  
60280 MARGNY LES COMPIEGNE  
CEDEX  
samuel.van-ceunebroek@cerema.fr

#### CA du Beauvaisis

**BOULLEFROY Sandrine**  
48 Rue Desgroux  
60000 Beauvais  
s.boullefroy@beauvaisis.fr

**CC Entre Juine et Renard (CCEJR)**

YACHIR Nora  
39 Avenue des Grenots  
91150 ETAMPES  
nora.yachir@ccejr.org

**Département de Maine-et-Loire**

THIERRY David  
48B Bd du Maréchal Foch  
49100 Angers  
d.thierry@maine-et-loire.fr

**Département du Val de Marne**

VENET Fanny  
Hotel du Département  
94054 CRETEIL  
fanny.venet@valdemarne.fr

**GRAIE**

FONTANEL Fanny  
Campus LyonTech la Doua 66 bd Niels  
Bohr - CS 52132  
69603 VILLEURBANNE CEDEX  
fanny.fontanel@graie.org

**Mairie de Paris**

FASS Laure  
27 rue du Commandeur  
75014 PARIS  
laure.fass@paris.fr

**Office français de la biodiversité - OFB**

GARNAUD CORBEL Stéphane  
"Le Nadar" Hall C 5 square Felix Nadal  
94300 VINCENNES  
stephane.garnaud-corbel@ofb.gouv.fr

**Rennes Métropole**

LECHAUX Julie  
4 avenue Henri Fréville CS 93111  
35031 RENNES CEDEX 7  
j.lechaux@rennesmetropole.fr

**SIAAP**

AFRIT Bilel  
2 rue Jules César  
75012 PARIS CEDEX 12  
bilel.afrit@siaap.fr

**Syndicat de l'Yvette - SIAHVV**

VERCHER MORELLA Marine  
12 avenue Salvador Allende  
91165 SAULX-LES-CHARTREUX CEDEX  
m.vercher@siahvy.fr

**Toulouse Métropole**

COUILLET Benoît  
6 rue René Leduc BP 35821  
31505 TOULOUSE CEDEX 5  
benoit.couillet@toulouse-metropole.fr

**CU du Grand Poitiers**

CHAPRON Christophe  
Hôtel de Ville 15 place du Maréchal  
Leclerc CS 10569  
86021 POITIERS CEDEX  
christophe.chapron@grandpoitiers.fr

**Département des Hauts-de-Seine**

FALSE Tristan  
61 rue Salvador Allende  
92751 NANTERRE CEDEX  
tfalse@hauts-de-seine.fr

**Eurométropole de Strasbourg**

JULLIEN Vincent  
1 parc de l'Etoile  
67076 STRASBOURG CEDEX  
vincent.jullien@strasbourg.eu

**Grand Anancy**

GUILLEMOT Morgane  
46 avenue des Iles BP 90270  
74007 ANNECY CEDEX  
mguillemot@grandanancy.fr

**Mauges Communauté**

FUSS Madeline  
Rue Robert Schuman La Loge Beaupréau  
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES  
m-fuss@maugescommunaute.fr

**OIEau - Off Internat de l'Eau**

DAIGNAN Clément  
22 rue Edouard Chamberland  
87000 LIMOGES  
c.daignan@oieau.fr

**Roannaise de l'eau**

LAREURE Céline  
63 rue Jean Jaurès CS 30215  
42313 ROANNE CEDEX  
clareure@roannaise-de-leau.fr

**Syndicat Mixte du Bassin versant de la Bièvre**

KOUAMEDJO Marie Gabrielle  
73 avenue Larroumès  
94240 L'HAY LES ROSES  
mgkouamedjo.smbvb@orange.fr

**Syndicat Marne Vive**

DEBARRE Christophe  
Mairie de Saint-Maur-des-Fossés Place  
Charles de Gaulle  
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES  
christophe.debarre@marne-vive.com

**Ville de Lille**

ARNOULD Wendy  
Hôtel de Ville de Lille, Place Augustin  
Laurent  
59033 Lille Cedex CS 30667  
warnould@mairie-lille.fr

**Département de la Mayenne**

ROBERT Alexis  
Hôtel du Département 39 rue Mazagran  
53014 LAVAL CEDEX  
alexis.robert@lamayenne.fr

**Département des Pyrénées orientales**

RASOLONDRAIBE Muriel  
24 quai Sadi Carnot  
66906 PERPIGNAN CEDEX  
muriel.rasolondraibe@cd66.fr

**GRAIE**

BRELOT Elodie  
Campus LyonTech la Doua 66 bd Niels  
Bohr - CS 52132  
69603 VILLEURBANNE CEDEX  
elodie.breLOT@graie.org

**Lannion Trégor Communauté**

DEBRIL Johann  
1 rue Monges CS 10761  
22307 LANNION CEDEX  
johann.debril@lannion-tregor.com

**Métropole Européenne de Lille**

GOUVART Jeremy  
1 rue du Ballon CS 50749  
59034 LILLE CEDEX  
jgouvart@lillemetropole.fr

**Pôle Aqua-Valley**

MIGAYRON Chloé  
672 rue du Mas de Verchant  
34000 MONTPELLIER  
c.migayron@aqua-valley.com

**SDEA Alsace-Moselle**

DEGRELLE François  
Espace Européen de l'Entreprise - 1 rue de  
Rome SCHILTIGHEIM - CS 10020  
67013 STRASBOURG CEDEX  
francois.degrelle@sdea.fr

**Syndicat de l'Orge**

HECHT Suzelle  
163 route de Fleury  
0 VIRY CHATILLON  
suzelle.hecht@syndicatdelorge.fr

**SYSEG**

DEVILLE Valentin  
262 rue Barthélémy Thimonnier ZAC de  
Sacury  
69530 BRIGNAIS  
vdeville@smagga-syseg.com